

Dielloù Archives de
Framm Keltiek l'Institut Celtique
Breizh de Bretagne

Kaier 2

Cahier 2

Mae 1943

Mai 1943



Skridoù Breizh

(EDITIONS DE BRETAGNE)

BREST

Dielloù Archives de
Framm Keltiek l'Institut Celtique
Breizh de Bretagne

Kaier 2

Cahier 2

Mae 1943

Mai 1943



Skridoù Breizh

(EDITIONS DE BRETAGNE)

BREST

TABLE DES MATIÈRES

Statuts de l'Institut Celtique.....	3	L'Organisation Corporative française et la Bretagne, par BOZELLEC.....	32
Art breton et « Bretonneries », par Stany GAUTHIER.....	6	L'Artisanat Breton, par G. RUAL et KERVERZIOU	38
L'Industrie en Bretagne, par TASSEL.	10	Défense des Emigrés saisonniers, par TYMEN	50
Etudes de Géographie économique et de Cartographie, par J. POUPINOT.	22	Projet de Centre breton de Documen- tation, par René DE LA GODELI- NAIS	52
Plan d'Etudes pour les Monographies de Paroisses, de Villes ou de Ports, par A. GUILCHER.....	25	Projet de constitution d'un Fichier central de Documentation, par R. DE LA GODELINAIS.....	55
La Sylviculture en Bretagne, par DUVAL	30		

STATUTS DE L'INSTITUT CELTIQUE DE BRETAGNE

(Adoptés par l'Assemblée Générale du 7 Juin 1942)

ARTICLE PREMIER. — Dans le but de développer, en dehors de toute politique, les différentes branches de l'activité bretonne dans le domaine culturel, de susciter des initiatives, de coordonner toutes les bonnes volontés, il est créé un groupement qui prend le nom d'*Institut Celtique de Bretagne* — *Framm Keltiek Breizh*.

ARTICLE 2. — Ce groupement, régi par la loi du 1^{er} juillet 1901, réunit les diverses personnalités bretonnes qui mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances et leur activité dans le but indiqué à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3. — Peuvent faire partie de ce groupement les personnes qui réunissent les conditions suivantes :

- 1° Etre Breton d'origine ou avoir notablement bien mérité de la Bretagne.
- 2° Etre de bonne vie et mœurs.
- 3° Etre présenté par deux parrains déjà membres du groupement.
- 4° Faire la demande par écrit au Directeur et être agréé par le Comité Directeur.
- 5° S'engager à obéir aux statuts.
- 6° Respecter les décisions prises par le Comité Directeur.

7° Payer les cotisations.

ARTICLE 4. — Le groupement à la tête duquel est placé un comité dont l'élection et les attributions seront fixées par les articles 8 et suivants, se divise pour le travail et la réalisation en sections principales, par exemple :

- a) Section des « Lettres ».
- b) Section des « Arts ».
- c) Section des « Sciences ».
- d) Section d' « Economie ».
- e) Section d' « Organisation Sociale ».
- f) Section de « Propagande ».
- g) Section des « Relations extérieures ».

Chaque section peut être divisée en commissions et sous-commissions.

ARTICLE 5. — A la tête de chacune de ces sections est placé un Président, qui, après entente, au préalable, avec le Comité Directeur, choisit le rapporteur de chaque commission ou sous-commission.

Le président est responsable devant le Comité Directeur et devant l'Assemblée Générale de l'organisation de sa section, de la réalisation des projets; il devra stimuler le zèle des rapporteurs et veiller

à ce que, chacun dans sa place, apporte le maximum de sa bonne volonté et de ses efforts dans le sens du progrès constant et rationnel.

ARTICLE 6. — Les présidents de sections et de commissions sont choisis et désignés par le Comité Directeur, sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 6 bis. — Pour être membre d'une commission, il faut en faire la demande au Comité Directeur et être agréé par lui, après consultation des membres de la commission.

ARTICLE 7. — A l'Institut Celtique, au sein du Comité, dans les sections, dans les commissions, dans les Assemblées générales, il est formellement interdit de se livrer à des discussions politiques de quelque nature qu'elles soient, sous peine d'un rappel à l'ordre et au besoin de radiation.

ARTICLE 8. — L'Institut Celtique a, à sa tête, un Directeur élu pour neuf années. Pour lui permettre d'exercer ses fonctions avec une autorité maxima, il est élu obligatoirement au bulletin secret par l'assemblée générale statutaire.

ARTICLE 9. — Le Directeur est assisté d'un Comité de neuf membres.

ARTICLE 10. — Ils sont élus par l'assemblée générale statutaire à bulletins secrets, pour une durée de neuf années, et sont renouvelables par tiers, c'est-à-dire que trois membres seront sortants en mai 1945, trois autres en mai 1948, trois autres en mai 1951. Mais comme les neuf premiers membres seront élus tous ensemble en juin 1942, le sort désignera les six premiers sortants.

ARTICLE 11. — Le Comité sera présidé par le Directeur et désignera au vote secret un Directeur adjoint, un Trésorier, un Secrétaire. En cas de partage des voix, celle du Directeur sera prépondérante.

ARTICLE 12. — Le Trésorier, si besoin est, choisira à ses risques et périls, sous sa responsabilité entière, un trésorier adjoint qui sera appointé par l'Institut Celtique.

Un commissaire aux comptes, chargé de faire un rapport à l'Assemblée générale sur la comptabilité du Trésorier sera désigné par cette assemblée chaque année, à bulletins secrets, lors de sa réunion annuelle.

ARTICLE 13. — Le Secrétaire choisira, s'il lui plaît, mais également à ses risques et périls, un secrétaire adjoint également appointé par l'Institut Celtique. Il se procurera deux registres paginés dont toutes les pages seront paraphées par le Directeur et datées par lui.

L'un de ces registres enregistrera : 1° les décisions du Comité; 2° les instructions et décisions du Directeur.

L'autre contiendra les comptes rendus détaillés des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces deux registres pourront être consultés par chaque membre du groupement le désirant.

Le Secrétaire et le Secrétaire adjoint auront la charge de classer et de conserver les archives dont la garde sera par eux assurées.

ARTICLE 14. — En cours d'exercice, le Directeur et son Comité prennent toutes les initiatives et les décisions au mieux des intérêts communs, à charge par eux d'en prendre la responsabilité devant l'assemblée générale et sous réserve de ne pas modifier les principes essentiels du groupement.

ARTICLE 15. — L'Assemblée générale est constituée par les membres qui ont envoyé leur adhésion écrite et payé leur cotisation et qui sont inscrits depuis au moins trois mois. Chaque membre doit présenter à l'entrée de la salle où doit avoir lieu l'assemblée générale son reçu de l'année et sa carte d'identité.

ARTICLE 16. — Les cotisations annuelles sont ainsi fixées :

Membres d'honneur : 500 fr. au moins.
Membres actifs : 100 fr.

L'Institut Celtique pourra recevoir des cotisations de membres honoraires mais sympathisants, étant entendu que ceux-ci ne participeront pas aux votes et ne pourront assister aux assemblées générales.

ARTICLE 17. — Pour la commodité de l'organisation matérielle, le siège social est obligatoirement fixé à Rennes, et établi provisoirement rue F. C. Oberthur (1).

ARTICLE 18. — Le Comité directeur se réunira chaque trimestre obligatoirement et les membres ne pourront, sauf empêchement grave, se dispenser d'assister à ces réunions trimestrielles; deux manquements consécutifs entraîneront automatiquement la révocation. Les membres défaillants, défunts ou démissionnaires seront remplacés à la prochaine assemblée générale et les remplaçants prendront dans le temps la place des remplacés.

(1) Transféré depuis 19, rue de la Monnaie.

ARTICLE 19. — L'Assemblée générale aura lieu une fois par an, aux environs de la Saint Yves, dans une des villes désignées à l'avance à mains levées. Les convocations à l'assemblée générale seront faites par la voie de la presse sans indication de l'ordre du jour, mais chacun des membres aura le droit de prendre communication de l'ordre du jour dans les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale.

L'annonce paraîtra deux fois, à huit jours d'intervalle, dont la dernière dix jours avant la date fixée.

ARTICLE 20. — Une assemblée générale extraordinaire pourra être provoquée soit sur ordre du directeur, soit sur demande du quart des adhérents au moins.

ARTICLE 21. — Ce groupement est formé librement, sans déclaration préalable, conformément à l'article 2 de la loi du 1^{er} juillet 1901. L'Assemblée générale pourra décider de transformer cette association en association déclarée, et dans ce cas mandatera le rapporteur de la commission du Droit pour remplir les formalités prévues par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART BRETON ET "BRETONNERIES"

Par Stany GAUTHIER

L'art populaire breton s'est affirmé jusqu'à la fin du XIX^e siècle par des œuvres qui, quoique de valeurs différentes, n'en présentent pas moins un grand intérêt, car ce sont elles qui forment le fond caractéristique sur lequel nous pouvons nous baser pour constituer cet art.

Dans les matières diverses : bois, terre, fer, étoffes, broderies, dentelles, etc..., nous possédons (musées et collections particulières) des réalisations dont les formes et les décors sont essentiellement expressifs et spécifiquement bretons, nous pouvons nous affirmer car :

1° Tous ces objets malgré la différence des matières, malgré leurs provenances souvent éloignées (par exemple : pointe du Finistère et région Est du Morbihan) possèdent *un air de parenté indéniable* : similitude de formes, mêmes sources pour le décor, mêmes effets produits, même sens de la plastique.

2° Tous ces objets ont été fabriqués dans le pays par des artisans dont les procédés traditionnels ont créé une unité rarement atteinte dans d'autres provinces.

L'idéal esthétique breton ne vise, certes pas, au raffinement des lignes et à la délicatesse des motifs, qualités que nous trouvons dans les grands styles français de la même époque, mais cet art essentiellement populaire et paysan possède les qualités propres (et seules souhaita-

bles) à un art fait pour le peuple et pour des gens qui se servent continuellement de leurs objets.

La rusticité de l'art populaire breton fait son charme; sa lourdeur due en partie à l'emploi de matériaux durs et compacts, la naïveté de ses compositions ornementales, la gaucherie de certaines exécutions techniques ne sont pas des défauts, mais la seule conséquence de sa formation, de sa production longtemps maintenue sans contact avec d'autres expressions esthétiques, elles réalisent au contraire la liaison avec la représentation géographique du pays, elles sont le produit naturel de ce que peuvent exprimer les habitants d'une telle région.

La même ambiance règne entre le ciel, le paysage, la maison et les objets familiers, tout est conçu dans la même atmosphère.

La parfaite union, l'heureuse concordance entre toutes les expressions du pays, qu'elles soient naturelles, humaines ou imaginées font cette forte caractéristique se dégageant de cette entité qui est la Bretagne.

Le maintien pendant fort longtemps de formes et de motifs traditionnels passés de main en main par les artisans locaux; le peu d'influence exercée par les voisins sur cette vieille province éloignée de tout grand mouvement de circulation explique l'abondance et l'unité d'une production qui s'est affirmée pendant plu-

sieurs siècles en parfaite cohésion et en égale qualité d'exécution et de décor.

Cet art qui s'était ainsi maintenu beau et fort jusqu'à la fin du XIX^e siècle, a subi à partir de ce moment-là une crise profonde marquée par l'apparition néfaste de ce que nous appellerons « les bretonneries ».

CAUSES DE CETTE DÉCADENCE

a) Développement du machinisme. Conséquence : extinction progressive des ateliers artisanaux.

b) Exode estival des touristes sur les côtes. Conséquences : 1° rafle des productions bretonnes, rafle occasionnant : la raréfaction des objets anciens et leur remplacement par des objets fabriqués à la hâte et sans souci du respect de formes et du décor local. Origine des bretonneries. 2° Introduction en Bretagne d'objets ou de « modes » dites « parisiennes ». Le prestige accordé à tout ce qui vient de Paris influence la production autochtone et contribue à créer un art breton abâtardi s'éloignant de plus en plus du fond traditionnel.

c) Abaissement général du goût en France, altération qui s'est également produite en Bretagne, conséquence d'une éducation qui oublie dans les programmes de son enseignement général le rôle puissant que peut jouer l'art.

Le règne de la vulgarité qui a été le règne de ces dernières années a contribué :

A la dégradation de nos rivages par la construction de hideuses villas;

Au sabotage de nos sites par les panneaux-réclames, l'édification d'édifices parasitaires, la multiplication de poteaux électriques, etc...; la liste des méfaits serait trop longue et pénible.

Pour les objets d'art populaire, c'est la vulgarité qui a donné la primauté à tout ce qui est clinquant, faux et surchargé

d'ornements. Dès lors tout ce qui possédait les qualités essentielles de l'art breton a disparu pour laisser place à une pacotille envahissante :

Meubles de forme dite « Henri II », avec abondance de motifs dits « celtiques » (?), de petits personnages joueurs de binious, panneaux avec scènes sculptées de danses ou de pardons ! Tout cela banal, vulgaire et sans intérêt.

La céramique qui a eu des productions remarquables retourne à une fabrication faussement naïve, surchargée de décor et horrible de couleur.

Que sont devenus les beaux tabliers bigoudens si sobres, si parfaits de tons avec leurs poches serties de remarquables motifs brodés ? Ils sont devenus — par suite d'une inconcevable émulation vers le clinquant et le riche — d'affreux spécimen de ce que la recherche du « tape à l'œil » peut produire. D'immenses fleurs empruntées à de quelconques journaux de broderies s'installent sur toute l'étendue de l'étoffe et quelle étoffe ! (gazes, mousseline, etc... de couleurs voyantes et acides). Pour parachever cette monstruosité vestimentaire, des paillettes dorées ou argentées viennent rendre encore plus agressif cet inconscient étalage de mauvais goût.

Que peut-on attendre de tout cela ?

Qu'un dénigrement par tous les gens soucieux de voir l'art breton conserver sa beauté, sa dignité et son caractère. Il est temps de réagir et d'orienter à nouveau l'art populaire breton vers un sens plus sûr et plus exact, vers une production plus raisonnable et plus conforme à la tradition de ce pays.

Devons-nous considérer comme définitivement abandonnés formes et motifs employés par nos aïeux ?

Devons-nous chercher dans des formules nouvelles un art breton moderne ?

Pour nous, voici la réponse que nous formulons :

Il est possible et souhaitable de voir une Renaissance de l'art populaire breton s'effectuer par le retour aux éléments caractéristiques et essentiels de cet art.

Il ne s'agit pas de copier servilement ce qui a été fait, mais seulement d'y puiser une inspiration directrice. Au lieu de chercher cette inspiration dans les éléments plus ou moins étrangers qui nous viennent de Paris et d'ailleurs, il faut trouver la source des idées, des formes et du décor dans ce vieux fond traditionnel qui possède à lui seul toutes les qualités de la race et du pays.

Notre conception moderne du confort, l'utilisation des matières, leur travail et

leur présentation, l'usage nouveau de certains objets exige des recherches et des adaptations qui ne sont pas du reste incompatibles avec l'inspiration purement bretonne.

Des essais encourageants ont été faits dans ce sens; le pavillon de la Bretagne à l'Exposition de 1937, que nous avons voulu réalisé dans cette formule a montré que, si les artistes et artisans bretons le veulent, ils peuvent produire des œuvres remarquables dans le sens d'une orientation nouvelle qui, en respectant les aspirations artistiques bretonnes, a su y introduire le renouveau exigé par nos conceptions modernes.

PLAN DES RÉALISATIONS FUTURES

Il serait souhaitable pour la réalisation des œuvres futures que les artistes et les artisans puissent consulter les bases indispensables à connaître.

Pour cela il faudrait envisager la création d'un centre de documentation, centre que nous avons déjà préconisé lors du dernier congrès de l'Institut Celtique à Nantes.

Composition de ce centre :

1° Salles d'Exposition d'objets sélectionnés.

2° Salles d'études comprenant :

a) Archives dessinées, dessins et documents concernant toutes les branches de l'art populaire : mobilier, céramique, costumes, etc.;

b) Archives photographiques;

c) Bibliothèque.

Le complément de ce centre de documentation serait l'Ecole spéciale d'art décoratif breton où se formerait les dessinateurs créateurs de modèles.

**

Il y aurait lieu pour développer les créations nouvelles d'accorder des encouragements spéciaux aux artistes producteurs d'œuvres intéressantes et typiques.

**

Enfin nous préconisons :

1° La création d'un label ou marque spéciale réservée pour les belles productions nettement bretonnes.

2° L'organisation d'Expositions circulantes d'œuvres d'art populaire. Ces Expositions spécialement présentées et formées d'œuvres de choix constitueraient un exemple de ce que nous désirerions voir réaliser.

3° Conférences faites dans les villes et petites villes.

4° Inviter les gens à revenir à la commande ou à l'achat direct aux artisans ruraux.

**

LUTTE CONTRE

« LES BRETONNERIES »

En même temps que se développeraient les mesures en faveur des belles productions, il y aurait lieu de combattre d'une façon efficace « les Bretonneries » en montrant ce qu'elles ont de laid et ce qu'elles ont d'avilissant pour l'art breton.

Cette lutte assez difficile, vu les habitudes déjà consacrées, vu l'influence des grands bazars et d'une clientèle qui fait des achats nombreux de cette pacotille, doit être menée par des moyens persistants.

Le relèvement général de notre pays ne peut nous laisser indifférent et l'immense désir, que nous avons tous, de créer une province belle et harmonieuse, doit coïncider avec la disparition de tout ce qui amoindrit et discrédite l'art breton.

Nantes, le 22 novembre 1942.

I.-Stany GAUTHIER.

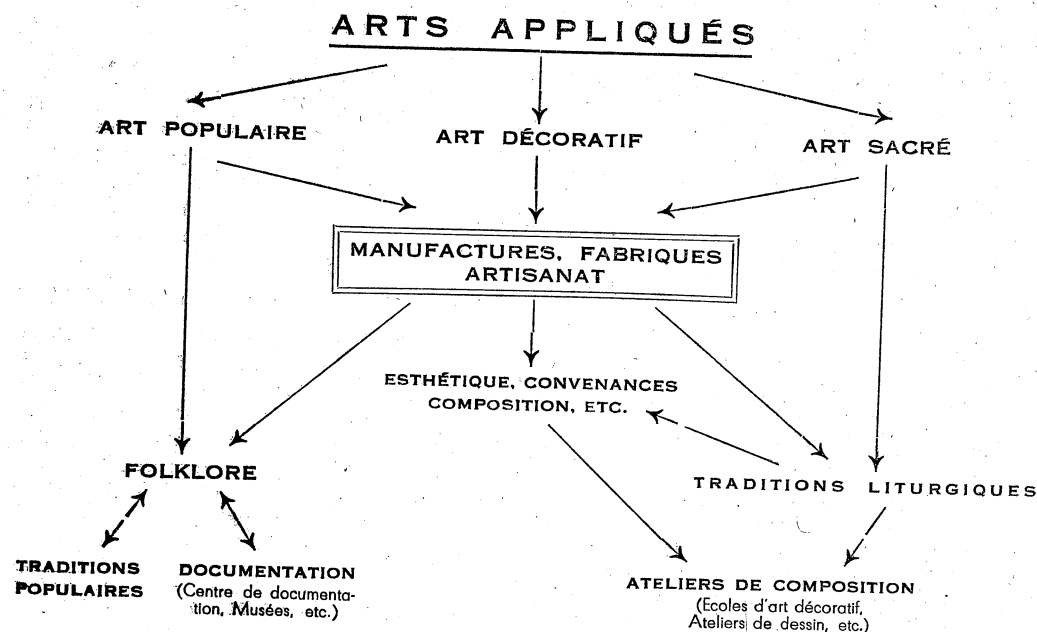


Diagramme des diverses sections ou parties dont se compose l'art appliqué
(Adopté par la Commission des arts appliqués au Congrès de Nantes 1942)

L'INDUSTRIE EN BRETAGNE

Par TASSEL

HISTORIQUE. — La Bretagne a un passé industriel très important. Il suffirait pour s'en convaincre de flâner dans les rues de petites villes vieillottes, toutes repliées sur elles-mêmes, comme dans l'évocation intérieure des souvenirs prestigieux de leur jeunesse d'antan.

St-Pol, Lesneven, Landerneau, Saint-Renan dans le Léon, Le Faou, Crozon, en Cornouailles; Carhaix, Rostrenen, Corlay, Gouarec en Haute-Cornouailles, Loudéac, Uzel, Quintin, Moncontour en Goelo, ont été des villes industrielles et prospères. Les belles façades de granit taillé des immeubles construits par les riches bourgeois en sont de sûrs témoins. A cette époque, aux quinzième, seizième, dix-septième siècles, malgré les mauvais chemins et malgré l'analphabétisme et l'ignorance qu'une propagande scolaire intéressée s'est appliquée à nous représenter comme l'apanage de cette époque — avec bien d'autres clichés sur lesquels il est inutile d'insister — la vie en ce temps était telle en Bretagne, qu'on y bâtissait fermes, églises et chapelles, châteaux et maisons bourgeoises en matériaux de choix, défiant le temps. Lorsque le bâtiment va, tout va. En ce temps-là tout devait donc bien aller. Aujourd'hui il en est autrement. La vie s'est retirée de ces villes et ce qu'on y bâtit sent la gêne et la lésinerie.

Une industrie importante, celle des toiles de lin, florissait principalement à

Morlaix, à Rostrenen, à Uzel, à Quintin, à Loudéac, à Guerlesquin, à Locronan. A Morlaix, l'industrie textile, d'après notre ami Darsel, entretenait plus de six mille personnes.

L'industrie du fer était non moins florissante. Il existait un peu partout des forges où l'on traitait le minerai au charbon de bois. Les forges des Salles de Rohan sont les plus célèbres mais il en existait aussi à la Nouée, à Paimpont, à Loudéac, à la Hunaudière, à Belle-Isle en Terre, à Coat an Noz, à l'Hermitage et dans de nombreux autres lieux. Les Salles de Rohan, — une superbe promenade à faire en partant de Gouarec, à travers la forêt de Quénécan, furent les principaux fournisseurs de canons et de munitions des arsenaux de Brest et de Lorient (depuis leur fondation). Le canal de Nantes à Brest, suivant le cours du Blavet, passe aux pieds des forges. Peut-être l'idée du canal est-elle venue de là aux Etats de Bretagne, les instigateurs de ce projet grandiose... qui ne devait être achevé que près d'un siècle plus tard et qui devait être saboté au siècle suivant.

Dans ces parages, à Caurel exactement, existaient des carrières d'ardoises. Elles ont disparu sous la masse d'eau du lac artificiel de Guerlédan.

Les ardoisières furent également une industrie florissante, plus qu'aujourd'hui, car à l'époque les méthodes d'extraction en Bretagne étaient en avance sur leur

temps, les moyens mécaniques mis en œuvre d'importance équivalente à ce qui se faisait ailleurs.

On trouvait des exploitations à Châteaulin et dans les environs, Saint-Coulitz, Saint-Ségall, Pleyben, Pont-Coblanc, à Carhaix, à Gourin, à Ploërmel, à Rochefort en Terre, à Plessis en Coesmes, à Riadan et à Redon.

L'ardoise de Bretagne s'exportait non seulement en Normandie et à Paris (couverture des Invalides), mais encore au Canada.

A cette époque où les transports étaient difficiles, il fallait fabriquer sur place ce dont on avait besoin. La nécessité rend ingénieux et actif. Aujourd'hui on trouve dans le premier bazar venu des objets de première nécessité venant des cinq parties du monde. Aussi beaucoup de petits métiers qui faisaient la richesse et l'animation de nos villes, faute de n'avoir pu évoluer et se défendre contre la camelote étrangère, ont dû disparaître.

Petits métiers d'artisan, petites industries, que la tonnellerie pratiquée à Roscoff, à Morlaix, pour l'expédition des beurres, des sardines salées, de l'alcool... de contrebande vers l'Angleterre, que la faïencerie, la céramique, à Hennebont, à Saint-Joachim, et dans d'autres lieux car l'argile n'est pas rare en Bretagne; à Quimper aussi où cette industrie est demeurée vivace, grâce à l'énergie et au courage des faïenciers et des artistes qui les aidèrent. Les papeteries, les tanneries, les fabriques d'articles en fer, en étain, en cuivre, les clouteries, les fabriques de savon, de chandelle, les fabriques... de pipes, etc., ont en grande partie disparu, sauf quelques maisons qui ont tenu parce qu'elles ont pu moderniser leur outillage en se contentant d'une clientèle locale assez limitée pour passer inaperçue. Car il n'est pas douteux que plusieurs industries bretonnes ont tenté à différentes reprises de se mettre à l'unisson des progrès du machinisme capitaliste. Mais

dans la plupart des cas, elles avaient compté sans la réaction des trusts auxquels la puissance financière permet de fabriquer pour ne vendre qu'au prix de revient pendant plusieurs années s'il le faut, et en tout cas assez longtemps pour réduire à la fermeture les petits concurrents.

Les trusts avaient commencé par se combattre. Mais de même que les loups ne se mangent pas entre eux, ils ont compris qu'il leur convenait mieux, à la faveur du régime libéral de l'économie, de s'enrichir en s'unissant pour tondre à l'aise la clientèle, que de se concurrencer à son profit.

Les petites entreprises, dissidents obligés, si elles n'avaient pas de longues réserves, étaient coulées sans vergogne. Les actionnaires en souffraient, mais la concurrence était tuée. L'intérêt des consommateurs importait peu.

Or, en France, à l'heure actuelle comme auparavant, ce sont les trusts, qui, (supprimés en théorie), ont en main la réorganisation de la production. Les petits industriels ont donc tout à craindre.

C'est ainsi, par exemple, qu'en Bretagne avant la guerre, des hommes entrepreneurs ont tenté à plusieurs reprises de remonter des filatures et des tissages; telle l'usine Kériel à Buhulien qui dut fermer en 1936, ou l'usine de Langoat qui n'a jamais tourné, les trusts du Nord étaient intervenus dans le premier cas par une concurrence déloyale, et dans le second par intimidation du personnel ouvrier.

Il serait grandement à souhaiter que dans l'organisation économique de la nouvelle Europe, on veuille bien se souvenir que la Bretagne est un pays linier et qu'elle fut un grand producteur de belles toiles. Qu'en conséquence il conviendra de réserver à cette industrie bretonne, qui ne demande qu'à renaître, un marché en rapport avec l'importance de la culture linière bretonne.

Mais en tout état de cause nous savons que l'industrie en Bretagne devra s'intégrer dans l'ensemble de la production industrielle européenne. Pour cette raison, nous ne chercherons à recréer ou à développer chez nous que des branches d'industrie se justifiant par des facilités locales, des adaptations naturelles, ou enfin une longue tradition et aussi, bien entendu, par la contribution intéressante qu'elles peuvent apporter à l'ensemble économique européen.

LES PRINCIPALES INDUSTRIES BRETONNES. — a) Comme nous l'avons dit plus haut elles justifient leur existence par les conditions géographiques, climatiques, géologiques et minéralogiques qui sont des constantes physiques de notre pays.

Parmi les plus importantes, notons d'abord les industries dérivées de l'agriculture ou travaillant par elle. Déjà nous l'avons vu, l'agriculture bretonne tient en Bretagne la première place, mais son importance se décuple par toutes les applications possibles de la matière première agricole dans l'industrie proprement dite, surtout si notre agriculture s'oriente comme nous le voulons vers une spécialisation maraîchère et industrielle.

b) Les transports maritimes et les pêcheries peuvent jouer dans l'économie bretonne un rôle parallèle à celui de l'agriculture spécialisée. Ceux-ci et celle-là seront les pourvoyeurs en matières premières, soit exotiques, soit indigènes, de toute l'industrie de transformation, comprise celle de l'alimentation, et dont l'existence en Bretagne se justifie géographiquement, la Bretagne jouant le rôle d'une plate-forme tournante, d'une gare régulatrice, d'un port de répartition, à l'arrivée, sur la France et sur l'Europe, de concentration au départ, sur l'Afrique et les Amériques.

Industries de transformations (alimentation, produits chimiques, etc.), sup-

posent l'installation et la disposition de sources d'énergie suffisantes. La troisième industrie-clef sera donc celle de la **production de l'énergie.**

Sous cette dénomination nous pensons surtout à l'énergie électrique; mais il serait vain de chercher à se libérer complètement des autres sources d'énergie que sont la houille, le pétrole, le bois et ses dérivés.

Enfin, la quatrième grande industrie clef est celle de la **métallurgie du fer et des métaux non ferreux** avec comme corollaire breton obligatoire, la construction navale, la construction hydro-aéronautique.

Nous allons poursuivre une revue rapide de ces différentes industries.

PRODUITS DÉRIVÉS DE L'AGRICULTURE. — Nous citerons, sans prétendre épuiser cette nomenclature, à partir des céréales:

La minoterie. — La Bretagne en compte 2.350 d'importance diverse mais toutes montées avec les derniers perfectionnements.

La brasserie et la malterie. — Nous possédons 15 brasseries et une malterie.

La biscuiterie. — Nous en possédons plusieurs d'importance diverses, principalement à Nantes, Lefèvre-Utile, Biscuiterie nantaise Pilon et aussi en Basse-Bretagne, à Quimper, à Douarnenez.

Fabrications de pâtes alimentaires, semouleries, rizeries. — A Nantes, la maison Billard et C^{ie}. Il semble que l'industrie du biscuit et des pâtes alimentaires pourrait encore prendre un plus grand développement. Nous avons, en effet, en Bretagne des races de blé à haute teneur en gluten, du beurre et des œufs qui sont les matières premières indispensables.

A partir de la culture maraîchère, se développe toute l'industrie de la con-

serve de légumes et de fruits (haricots verts, petits pois, asperges).

Ce sont les mêmes maisons universellement connues par leurs conserves de poissons (maquereaux, sardines, thon, crustacés): Amieux, Saupiquet, Philippe et Canaud, Cassegrain, à Nantes et dans la région. Je ne citerai pas toutes les maisons qui échelonnent leurs usines depuis Douarnenez jusque la baie de Bourgneuf comme Delory à Lorient et Chancerelle à Douarnenez. L'évocation seule de ces noms fait lever devant les yeux l'image de notre pays de cocagne. Et puisque nous sommes sur le chapitre de la conserve n'oublions pas les confitures de tous fruits mais principalement des délicieuses fraises de Plougas-tel, les conserveries de charcuterie, de ce pâté inégalable du cap de Sizun et de Briec, et du cassoulet; enfin les conserves de coquilles Saint-Jacques de la rade de Brest.

Dans cette branche, par la qualité universellement appréciée des produits, notre pays est imbattable et une grande place doit lui être réservée dans l'économie européenne pour l'extension de sa production.

A partir des cultures textiles nous avons des entreprises de rouissage et de teillage de lin. Il existe même à Tréguier une usine coopérative de teillage à façon dépendant de l'Union des syndicats agricoles. Les teillages privés sont nombreux. Malheureusement le travail du lin s'arrête là et la filasse est expédiée dans le nord de la France par balles de 100 kilos où elle est travaillée dans les filatures et les tissages par des ouvriers dont quelques Bretons, qui pourraient à titre de moniteurs former des spécialistes en Bretagne. Nous attendons de l'organisation de cette branche et de la répartition de l'économie européenne la renaissance de cette industrie traditionnelle en Bretagne, où le climat humide se prête à la culture du lin.

La corderie en chanvre était également florissante du temps de la marine en bois et des grands voiliers. Il faudra s'en souvenir. On avait cessé d'ensemencer le chanvre. Grâce au blocus on y revient. Cette branche reflorira.

Les plantes oléagineuses. — L'œillet, ou pavot, pourrait, comme en Allemagne, être à la base de la fabrication d'une huile comestible de choix, et qui fut employée chez nous avant qu'on connût l'huile d'olive. L'huile de noix est une autre huile comestible. Les huiles végétales, à part leur usage alimentaire, servent en peinture, pharmacie, fabrication de succédanés du beurre, matières plastiques, savonnerie. Les déchets servent, sous le nom de tourteaux, à l'alimentation du bétail. Il existe deux huileries en Bretagne.

Mentionnons également le soja qui donne une huile et des fibres à tisser.

Comme autres cultures industrielles, le tabac est une culture rémunératrice. La France, qui en produisait 29.000 tonnes, en importait autant. C'est dire que le marché français était loin d'être saturé, et il est bien de signaler que cette culture, subordonnée à l'autorisation administrative, était réservée par faveur aux départements du Midi. Le tabac est la source d'une industrie importante. Deux manufactures existent en Bretagne. Morlaix et Nantes.

LA BETTERAVE A SUCRE ET DE DISTILLERIE trouverait en Bretagne des conditions favorables, un climat tempéré, certains sols riches, humides et profonds.

La Bretagne possède des raffineries de sucre de canne mais pas de sucreries. Elle possède toutefois 84 distilleries, mais c'est surtout le marc de pommes à cidre qui fournit la matière première. En 1940, 300 hectares de betteraves sucrières ont été ensemencés et la récolte s'annonçait

belle. Il y a là une branche à soutenir et à développer. Il y a en effet le plus grand intérêt à ce que, en raison de ses confiseries et biscuiteries, notre pays fabrique lui-même au moins une partie de son sucre. Le moyen pratique semble être la création par la corporation agricole de Bretagne, de sucreries coopératives.

Citons pour mémoire les plantes médicinales et à parfum, susceptibles également de traitements industriels.

PRODUCTIONS DÉRIVÉES DES TRANSPORTS MARITIMES ET DES PÊCHES. — Nantes a toujours été le grand port d'importation des produits coloniaux et des épices. (voir annexe n° 6 un article de Lagriffe sur « Le monde colonial » d'octobre 1925), Brest pourrait, de son côté, être aménagé pour le traitement de certains produits comme le pétrole.

Comme produits bruts d'importation:

A la base des industries nantaises de transformation, nous trouvons:

Les guanos et les nitrates du Chili, les phosphates de Gafsa transformés en engrais assimilables chez Pretceille, Delafoy, Kühlmann, Avril et Fitou, Saint-Gobain. Chez Kühlmann, traitement des os; celui des engrais, suif d'os pour les savonneries.

L'huile de baleine, provenant des îles bretonnes de Kerguelen, et le blanc de la baleine sont employés dans les savonneries. Maisons Talvande et Douault, Biette et C^{ie}, etc.

Les huiles de coprah pour les savons.

Les tabacs exotiques pour la manufacture.

Le Cacao pour la chocolaterie.

Les bois exotiques pour l'ébénisterie et l'aménagement des grands paquebots transatlantiques; maisons Le Glas, Maurice.

Les bois du nord chez Haislaut et Gutzeit pour le bâtiment.

Les contreplaqués de bois exotiques et indigènes chez Mallison.

Les pétroles pour la raffinerie de Donges, essence, huiles et graisses.

Les charbons anglais et allemands pour les hauts fourneaux et le chauffage domestique (en attendant le chauffage domestique électrique).

Les machines et appareils de toute nature pour la construction navale, la construction aéronautique et la construction des locomotives.

Les industries dérivées de la pêche sont le mareyage et la conserverie. Au mareyage il faut adjoindre la construction des unités de pêche, des filets et engins, l'industrie de la roque et des appâts qui sont pour partie des sous-produits de l'agriculture; le sel, la confection des caisses, etc. A la conserverie il faut adjoindre ce que nous venons de nommer, plus la fourniture de l'huile, des aromates, celle des boîtes de fer blanc, celle des machines, emboutisseuses, sertisseuses, chaudières, transmissions, etc.

Le nombre d'industries, petites ou grandes dérivées d'une agriculture orientée vers des productions à caractère industriel, plus celles dérivées des produits de la pêche et des produits coloniaux et exotiques, est considérable et absorbera sur notre sol au-delà de la capacité de travail du peuple de Bretagne, y compris les émigrés.

Mais ces résultats sont subordonnés à la direction de l'agriculture dans le sens déjà défini, à celle également et surtout de notre politique en matière maritime et de constructions navales, enfin à notre politique métallurgique dont nous allons dire quelques mots.

METALLURGIE DU FER. — La métallurgie du fer est l'industrie-clef, la base de tout développement industriel.

La Bretagne possède un gisement de minerai de fer qui, au dire des spécialistes, est comparable, pour le tonnage, au bassin lorrain. Le tonnage du bassin Anjou-Bretagne a été estimé en 1917, par Cayeux, à un milliard de tonnes. (Pour de plus amples détails, nous prions de se reporter au rapport annexe n° 5 sur les mines de fer de Bretagne).

Le minerai breton a une teneur en fer variant de 50 à 60 %, soit une teneur importante, mais il se présente sous une forme de roche très dure. Il exige des installations de concassage très importantes. Le terrain est tourmenté, coupé de failles nombreuses, et rend nécessaire de nombreux sondages et une prospection méthodique.

A l'inverse du minerai lorrain, qui est de faible teneur en fer, mais qui comporte naturellement le calcaire nécessaire à faire le fondant qui entraînera les impuretés, le minerai breton est à forte teneur en silice et exige pour son traitement de fortes quantités de castine ou calcaire d'appoint. D'après Pezenat, des essais récents faits à Trignac depuis la réorganisation de cette usine, montrent que le minerai breton peut être, contrairement à ce qu'on croyait, économiquement réduit au haut fourneau avec une consommation de coke comparable à celle des fourneaux de l'est.

Le prix de la fonte est influencé par différents facteurs, d'abord le prix du coke nécessaire au chauffage et aux réactions chimiques de réduction. Le coke doit être particulièrement résistant mécaniquement pour soutenir, sans s'écraser, le poids du minerai, très dense en raison même de sa haute teneur. Le charbon étant très rare en Bretagne, le coke était uniquement un coke d'importation, ou produit avec une houille d'importation, et par voie de mer St-Nazaire a importé pour Trignac 400.000 tonnes de charbon en 1934. Le

coke était fabriqué en Bretagne même, dans les fours à coke. En 1922 le département de la Loire-Inférieure a produit 146.000 tonnes de coke de houille, celle-ci en provenance des îles britanniques. Vers 1934, à la veille de leur fermeture, les usines de Trignac recevaient mensuellement : d'une part du Kohlensyndicat d'Essen, 19.000 tonnes de charbon, dont 15.000 tonnes en vertu de contrats commerciaux et 4.000 au titre des prestations, et d'autre part 10.000 tonnes des mines britanniques. Par suite de la politique douanière française, l'usine a dû se passer de ce dernier contingent, et elle vivait depuis quelque temps sur son stock. Or brusquement, l'Allemagne ayant arrêté ses fournitures, c'était pour les usines de Trignac la fermeture obligatoire et la mise à pied d'une première tranche de mille ouvriers.

Il faut bien remarquer que les usines de Trignac, de Basse-Indre et d'Hennebont, dites usines maritimes, ne fonctionnent qu'avec le charbon d'importation. A l'époque de la fermeture des usines, consécutive à leur rachat par les Forges et Acieries du Nord et de l'Est, les journaux nazairiens ont invoqué la responsabilité du gouvernement français, le boycottage de Saint-Nazaire par la Compagnie Générale Transatlantique et par l'Etat, la carence du gouvernement empêchant l'utilisation rationnelle des ressources du pays, enfin la mauvaise qualité de la production due à l'agitation socialiste révolutionnaire, agitation tolérée, encouragée par le gouvernement.

Les forges de Trignac, fondée en 1881 avec un capital de 2 millions, étaient en 1927 au capital de 269 millions. Leur décadence vint brusquement à partir de 1932 et surtout comme conséquence du contingentement des charbons anglais et d'un règlement français imposant l'emploi du coke du bassin du Nord.

Mais d'autres facteurs que la question du charbon viennent grever les usines

maritimes de la Basse-Loire. Tandis que la minette lorraine trouve les deux tiers de ses débouchés dans les usines du Nord et de l'Est de la France, ne subissant aucune concurrence sur le marché extérieur, au contraire le minerai breton doit être exporté pour les 2/3, le reste seul étant utilisé dans les usines de la région. Il est évident que la partie exportée, subissant la concurrence des prix mondiaux, ne paye pas et que c'est le tiers restant dans le pays qui supporte les frais généraux des exploitations.

Les usines de Trignac employaient plus de 4.000 ouvriers. Elles ont produit en 1922 :

Fonte au coke : 67.000 tonnes.

Acier fondu : 112.829 tonnes.

Produits finis : 89.000 tonnes.

Les forges de Basse-Indre ou Etablissements J.-J. Carnaud travaillent dans des conditions comparables à celles de Trignac. Elles sont spécialisées dans la production du fer blanc et des boîtes de conserves. Cette production qui, en période de prospérité, constituait 50 % de leur production était en période calme la seule branche qui marchait. Ces établissements possèdent une usine à Billancourt et des dépôts sur les lieux de pêche. Le fer blanc obtenu est pour partie exporté, pour partie transformé en boîtes et imprimé à l'usine, à la demande des fabricants de conserves. L'usine expédiait beaucoup à l'étranger; en Espagne, en Argentine. Elle fabriquait des bidons pour les sociétés pétrolières.

Pendant la grande guerre de 14-18, il fut sérieusement question d'une extension de l'usine en vue de la fabrication de la tôle à navire pour alimenter les chantiers voisins. A cet effet la production de la fonte, sur place, par haut-fourneau type américain, fut envisagée, en utilisant le minerai Bretagne-Anjou. Mais avec la fin de la guerre le projet fut abandonné, raison donnée que la consommation ne la justifiait plus, comme

si les navires coulés pendant 4 ans n'avaient pas besoin d'être remplacés. L'usine Carnaud employait avant guerre 3.500 ouvriers et sa production atteignait 76.000 tonnes.

Les Forges d'Hennebont sont la propriété de la Société des Cirages Français, laquelle possédait aussi des usines à Moscou et Odessa. Les Forges sont la seule grosse industrie privée du Morbihan. Elles se sont établies à Kerglaw pour bénéficier de la force hydraulique donnée par 4 chutes successives du Blavet canalisé, également de la proximité des Iles Britanniques d'où elles tirent le charbon, mais surtout d'une main-d'œuvre à très bas prix. Elles marchent nuit et jour, employant 1.500 ouvriers environ, répartis en 3 équipes de 8 heures. Les Forges reçoivent 50 à 60.000 tonnes de charbon annuellement en provenance de Cardiff et de Newport. Elles reçoivent des vieux fers d'un peu partout et de la castine d'Ancenis, enfin de la fonte de Grimsby. En effet, l'usine ne possède pas de hauts-fourneaux. Elle fabrique comme à Basse-Indre des fers blancs et des boîtes de conserves, qu'elle imprime, des tôles ondulées galvanisées, des tôles ordinaires; elle coule la fonte et l'acier. En 1922 les forges ont produit 33.400 tonnes d'acier fondu, produits bruts lingots et moulages. Les Forges écoulent leurs produits en Bretagne. Leur chiffre d'affaires était de 20 millions avant 1914 et l'usine a pris du fait de la grande guerre une grosse importance.

Il existe également des établissements métallurgiques à St-Brieuc et dans les environs, basés sur les gisements du Pas et de la forêt de Lorges, à peine effleurés.

Il résulte de ce qui précède que le développement de l'industrie métallurgique en Bretagne et particulièrement dans la région nantaise rencontre des éléments très favorables.

1° La proximité des mines de fer du bassin d'Anjou-Bretagne et des gisements plus à l'ouest encore inexploités.

2° La proximité des chantiers de constructions navales de la Basse-Loire ainsi que des arsenaux de Brest et de Lorient. Il est évident qu'une politique de construction pour les transports maritimes qui serait en rapport avec la situation géographique de la Bretagne doit provoquer une exploitation intensive et une extension de l'industrie métallurgique bretonne. Cette construction navale, jointe à l'industrie du fer blanc pour la conserve, à celle des profilés et des ronds pour le bâtiment, à celle de la fonte et de l'acier moulés pour tous les objets de consommation courante et les machines agricoles, doit absorber au-delà de la capacité de production de la métallurgie du fer en Bretagne qui est donc assurée d'un débouché illimité.

Comme circonstance défavorables, le développement de cette industrie rencontre :

1° L'absence du charbon sur le territoire breton.

2° Les politiques néfastes à son endroit du Comité des Forges de France et du gouvernement français.

Au défaut de charbon il peut être parfaitement remédié par l'importation contre exportation de minerai de fer ou d'autres produits de Bretagne. Cette importation fournira même un fret de retour intéressant pour la marine bretonne de commerce sur les pays exportateurs de charbon (Allemagne et Iles britanniques) grands importateurs de produits agricoles et de minerai de fer. Nous avons vu que ce trafic a existé et que seule l'intervention du gouvernement français l'a interrompu.

En ce qui concerne la politique du Comité des Forges, le mot d'ordre a toujours été « d'adapter la production à la consommation intérieure », la métallurgie française produisant exclusivement pour les besoins du pays et n'exportant pas; de limiter son propre développement pour éviter la baisse des prix, quitte

à vendre cher à ses nationaux en se protégeant efficacement de la barrière douanière; de ne faire jouer à l'exportation qu'un rôle de soupape de sûreté pour « décongestionner le marché ».

Les résultats, dénoncés par Loucheur lui-même, ont été :

a) Acier cher; la mécanique française en retard sur l'allemande.

b) Tôle chère; pas de marine marchande.

c) Et en ce qui regarde la Bretagne, son industrie métallurgique périodiquement stoppée chaque fois que la politique gouvernementale lui était défavorable, ce qu'on appelé le malthusianisme économique français.

On peut dire que la condition préalable à toute reprise industrielle en Bretagne est donc de mettre celle-ci, son territoire et ses marchés hors de l'influence et hors de l'atteinte du Comité des Forges de France et de leur politique malthusienne naturelle et obligatoire dans un pays à économie équilibrée, et qui par conséquent persistera en dépit des affirmations contraires.

Ce sont les traités de commerce en 1864 avec l'Angleterre qui ont tué les forges au bois de Bretagne. C'est le traité de 1930 avec l'Angleterre qui a tué l'essor métallurgique breton au lendemain de la grande guerre.

En outre un gouvernement de Bretagne devra examiner avec faveur les demandes de concession présentées par les usines bretonnes, ce qui n'a pas été le cas; accorder des tarifs spéciaux de chemins de fer pour transport par trains complets; aménager convenablement le canal de Nantes à Brest, principalement dans sa section entre Erdre et Vilaine, pour le transport du minerai; pratiquer une politique d'explosifs à bon marché; encourager la reconnaissance géologique et une prospection systématique du sol breton; enfin rechercher en sidérurgie

à cantonner le coke de houille dans son rôle de réducteur en utilisant l'électricité pour le chauffage tout en pratiquant une politique de production de l'électricité sur une grande échelle et de façon indépendante.

« L'Etat, a écrit Puzenat en 1938, se doit à lui-même d'être présent, les grandes conceptions industrielles et commerciales étant d'ordre social. Il sait que le fer est à la base de toutes les industries et que seules les nations métallurgiques sont des nations puissantes. »

Sans l'avoir voulu, c'est pour le gouvernement de Bretagne que Puzenat a écrit cette phrase. Le développement de la métallurgie en Bretagne avec son corollaire, les constructions navales, est pour une économie bretonne saine et vigoureuse une question d'existence.

TRANSPORTS MARITIMES. CONSTRUCTION NAVALE. — La Norvège dont la population n'atteint pas trois millions d'habitants tirait de son industrie des transports maritimes et du tramping pratiqué par ses bateaux la moitié de l'actif de sa balance commerciale. Par son importance, la marine norvégienne était la troisième du monde.

Après l'anéantissement des flottes de commerce dû à la guerre sous-marine intensive la plupart des grands pays maritimes se trouvèrent dans une grande pénurie de bâtiments de commerce.

C'est à présent que la Bretagne doit prendre conscience du rôle qu'elle peut jouer sur le plan des transports maritimes, et se préparer à le remplir, car elle est particulièrement bien placée pour cela. La Bretagne a été de tout temps une des puissances maritimes d'Europe et non la moindre, principalement sous Jean V.

Au 17^e siècle, cette primauté maritime lui valut de voir associer à la charge du gouvernement de la Bretagne, celle de l'Amirauté de France. Si donc au 20^e siècle

celle cette puissance maritime a disparu, c'est qu'elle lui a été ravie par une politique de force. Les éléments naturels indispensables à la vie maritime, la Bretagne les possède à un haut degré : « une situation géographique unique, des ports, des équipages, des chantiers de construction navale, un arrière-pays qui n'est pas négligeable, surtout si l'on veut bien considérer qu'il peut s'étendre jusqu'à l'Europe centrale. »

Avant la guerre on pouvait reprocher à Brest d'être loin de Paris et de n'avoir pas d'hinterland. Aujourd'hui que se bâtit la nouvelle Europe, tout le problème du port de Brest est à reconsidérer en fonction de cette nouvelle Europe et des relations qu'entretiendra le bloc économique européen avec les autres grands espaces économiques qui se partagent le globe.

UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE UNIQUE. — La Bretagne est un promontoire à l'extrémité occidentale de l'Europe tendu vers les Amériques et vers l'Afrique. Au large d'Ouessant passe la route maritime la plus fréquentée du globe. Brest et Saint-Nazaire sont les ports les plus proches de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale.

DES PORTS. — La Bretagne possède un grand port, le tandem Nantes-Saint-Nazaire avec l'allée d'usines établies sur les rives de l'estuaire de la Loire. Ce port répond à l'ensemble du trafic maritime; voyageurs et marchandises. De plus l'organisation industrielle de l'estuaire fait de Nantes-St-Nazaire l'emporium le plus important pour l'Europe centrale. Cette importance ne saurait que s'accroître si, par la Loire Navigable et les canaux, Nantes pouvait être relié au Rhin et au Danube. On peut mesurer le faible intérêt que le gouvernement français a toujours porté à Nantes en constatant que le projet de la Loire navigable, autrement intéressant par exemple que le canal des Deux-Mers, n'a jamais

reçu de commencement d'exécution. Pourquoi si ce n'est que Nantes est en Bretagne ? Et Charles Musset qui n'est pas sans connaître les intérêts français constants qui se nomment le Havre, et Bordeaux sait très bien qu'en haut lieu Nantes et Saint-Nazaire sont sacrifiés, quand il écrit dans sa géographie de la Bretagne; « A tourner le dos au fleuve agonisant, à presque tout demander à l'Océan, Nantes a renoncé à dominer un large arrière-pays Continental ». Comme si c'était à la Chambre de commerce de Nantes d'entreprendre les travaux pour rendre la Loire navigable. Et il ajoute « La Loire navigable, le grand Central qui en ferait le débouché de tout le bassin de la Loire, de la Suisse, de l'Europe Centrale, en dépit du dessin de notre réseau ferré, autant de beaux rêves; la nature résiste, ou les tarifs de chemin de fer plus puissants que les avantages de distance. Nantes dit Musset, n'est que la capitale du pays nantais. »

Telle est l'opinion de ce géographe non breton naturellement, qui peu d'années avant la guerre estimait que ce port n'avait aucune importance du point de vue français.

La Bretagne, elle, saura avec l'aide de la nouvelle Europe, faire de Nantes, sa capitale économique, le grand port de l'Europe centrale.

Si Nantes s'adresse par sa situation géographique, à la France du bassin de la Loire, à la Suisse et à l'Europe centrale, Brest par contre peut être le port de transformation et de distribution des marchandises pour l'Europe septentrionale.

En effet, même si l'Europe était appelée à vivre en autarcie relative, cependant des échanges ne manqueront pas de se produire entre les deux ou trois grands blocs économiques qui se partagent la planète. Dans ces échanges, le

rôle des grands navires, des navires de gros tonnage et rapides sera primordial et le nombre des ports pouvant les recevoir sera infime. Le tonnage des navires allant en augmentant il faudra bien, non plus seulement augmenter la longueur, mais le tirant d'eau. Seuls compteront comme ports, ceux capables d'offrir des accostages à tout heure de marée à des navires de 300 M de long, calant 12 M minimum. Ce seront ces navires les futurs longs-courriers, les cargos actuels ne jouant plus qu'un rôle de caboteurs.

A l'arrivée les marchandises seront embarquées, du grand navire rapide sur les cargos caboteurs pour être distribuées dans les ports d'Europe que sont Liverpool, Le Havre, Cuxhaven, Bremshaven et Anvers non accessibles à toute heure aux grands navires. Donc division du travail. Il va sans dire que la pratique du tramping qui a fait la richesse des marines britanniques et norvégiennes, et qui correspond si bien au caractère du Breton, sera encouragé et des cargos moyens et petits seront construits pour son usage.

Une partie des marchandises sera mise à terre pour être transformée sur place. Quel sera le port capable de jouer ce rôle ? Le seul port européen capable de jouer ce rôle sera Brest avec sa rade magnifique et abritée, de plus de 15.000 hectares dont 4.000 ont des fonds de plus de 12 M et 1500 des fonds de plus de 20 M. Les fonds de la rade-abri même pourraient par des dragages peu coûteux parce que faits une seule fois, être portés à 16 et à 20 M. Et voilà pour les ports. Nous aurions dû parler de Lorient que nous mentionnons simplement.

DES EQUIPAGES. — La Bretagne est le berceau des équipages de la flotte française. D'après « Bretagne 1938 » la marine de commerce française compte 23.000 Bretons sur 50.000 hommes d'équipage.

L'armement à la pêche compte 42.500 Bretons sur 70.000 pêcheurs français. D'après Musset 4.000 pêcheurs bretons vont compléter les équipages des flottes de Boulogne, Dieppe et Fécamp. A la Rochelle, tous les équipages sont bretons. De même à Arcachon pour 80 %.

Enfin la marine de guerre française comptait 27.000 Bretons sur 59.000. Sur 11.000 officiers-mariniers, 3.000 étaient Bretons. Sur 6.000 inscrits maritimes, 4.000 sont Bretons. Enfin, ceux-ci sont très nombreux sur la flotte fluviale. On a pu dire avec raison que sans les Bretons, la flotte française n'existerait pas.

DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION NAVALE. — La Loire-Maritime est le centre le plus important de la construction navale. Seuls en France, les chantiers de Penhoet et de la Loire peuvent construire les très grands navires de plus de 20.000 tonnes, de plus de 200 M de long. La construction navale donne, à Saint-Nazaire et dans les environs immédiats, du travail à plus de 15.000 ouvriers faisant vivre plus de 40.000 personnes.

A ces deux grands chantiers de Saint-Nazaire, il faut ajouter « la Loire », « Bretagne », et « Dubigeon » à Nantes, soit 5.000 ouvriers. Ajoutons encore les Aciéries de Trignac (4.000 ouvriers), et de Basse-Indre (3.500 ouvriers), les fonderies de métaux non ferreux à Couéron (1.000 ouvriers), l'arsenal d'Indret, spécialisé dans la construction des machines marines. Nous aurons ainsi un ensemble industriel de près de 30.000 métallurgistes dans cinq chantiers, avec 21 cales dont quelques-unes sont parmi les grandes du monde.

Et la main d'œuvre est bien de chez nous; de cette Brière qui fournit à tous les chantiers de France leurs meilleurs charpentiers.

La Loire-maritime seule forme un ensemble des moyens les plus puissants de la construction navale, capable de lutter sur un pied d'égalité avec les plus grands

centres du monde Clyde, Tyne, Elbe, Weser, Mersey. C'est Penhoet qui a construit le « Normandie ».

Il y a lieu de mentionner en outre les chantiers et arsenaux de Brest et de Lorient qui emploient chacun environ 4.000 ouvriers et dont la construction est renommée par son fini, mais que les méthodes étatiques françaises n'ont pas amélioré loin de là, du point de vue rendement.

Et voilà pour la construction navale :

La Bretagne peut-elle oui ou non être une puissance maritime moderne ? Qui ne voit que ce qui l'en empêchait n'est que question d'ordre politique, administratif et capitaliste ? Le juif Meyer, maire du Havre, n'a-t-il pas été le grand ennemi de Saint-Nazaire ? La marine de guerre française n'a-t-elle pas toujours considéré comme indésirable l'établissement de grands ports de commerce à Brest et à Lorient ? N'a-t-on pas toujours monté en épingle le fait que la Bretagne n'avait pas un hinterland suffisant et qu'elle était trop éloignée de Paris ?

Ce dernier argument était surtout invoqué contre Brest-transatlantique alors que Brest tant au point de vue de la nautique navale que de l'amérissage sur rade des hydravions transatlantiques est idéalement désigné par la nature.

Après l'agriculture, les transports maritimes sont, en puissance la plus grande ressource économique de la Bretagne. Il dépendra de nous et des dispositions que j'espère favorables prises par l'Europe nouvelle, que cette ressource en puissance devienne une réalité bienfaisante.

CONCLUSION. — On a assez dit que la Bretagne était « pays pauvre » et « incapable de se suffire à elle-même. »

Nous voyons aujourd'hui ce qu'il faut penser de pareilles assertions.

Depuis longtemps notre pays n'avait pas été l'objet d'appels à la solidarité,

aussi intéressés que pathétiques; de pays pauvre qu'il était hier, il a été sacré pays riche du jour au lendemain et pour les besoins de la cause.

Comme toujours la vérité est entre les deux.

Les événements que nous vivons révèlent ses grandes possibilités. Ces possibilités étaient connues depuis longtemps et elles ont joué à plein, au temps de la Bretagne indépendante, au temps de Jean V surtout, au point qu'elles ont fait comparer notre pays au Pérou, au pays de l'or.

Mais la Bretagne a été victime de la politique de centralisation à outrance qui a déterminé une politique de paupérisme. Elle a été aussi victime dans une certaine mesure, de l'alliance franco-anglaise qui l'a placée dans un angle mort. Une politique navale et coloniale française hardie ne pouvait que se baser sur la Bretagne, en se posant en concurrente de l'Angleterre. Mais cette politique n'était plus de mise de-

puis que le jacobinisme centralisateur a miné le potentiel français. De toute façon la Bretagne était étouffée.

Aujourd'hui tout cela peut changer. On s'est aperçu que la prospérité de chacun profite à tous; que la centralisation, si elle est capable de communiquer à une masse, un grand dynamisme nécessaire en période de crise, énerve à la longue la nature créatrice et la rend stérile. On ne crée, on n'accumule lentement et surement des forces que dans la paix, l'ordre et la liberté bien comprise. L'Europe est aujourd'hui en pleine évolution. Cette évolution rappelle sur une échelle plus vaste, celle de la France de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. Dans l'évolution actuelle la Bretagne est placée en seconde position et elle doit retirer de la liquidation de la fausse situation où se trouvait l'Europe, une grande liberté au point de vue culturel et une grande prospérité au point de vue économique, à une condition toutefois : c'est de se souvenir que c'est à la nouvelle Europe qu'elle le devra.

ÉTUDES DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET DE CARTOGRAPHIE

Par J. POUPINOT

COMMUNICATION A MESSIEURS LES MEMBRES
DE LA COMMISSION DE GEOGRAPHIE DE « L'INSTITUT CELTIQUE »
DE BRETAGNE REUNIS AU CONGRÈS DES 27-30 NOVEMBRE 1942

Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de m'excuser de ne pas me trouver parmi vous à ce Congrès, mais mon travail ne me permet pas de m'absenter de Paris et je me présente à vous par l'intermédiaire de notre Rapporteur, M. TOUDOUZE, qui vous montrera les quelques travaux géographiques sur la Bretagne que j'ai entrepris cette année.

Tout d'abord, n'ayant pas encore 22 ans, je vous prie par avance de bien vouloir excuser les erreurs et les omissions que vous pourriez relever et soyez persuadés qu'elles sont bien involontaires, car j'aime les travaux sérieux et précis.

D'autre part étant dessinateur-géographe, ma partie est plus cartographique que géographique et c'est pourquoi je vous soumetts, ici, deux genres de travaux, dont les premiers sont plutôt une sorte d'essais, tandis que les seconds re-

lèvent immédiatement de mon occupation.

Je vous présente donc trois petites études de Géographie Economique :

— « La Pêche à la Sardine en Bretagne ».

— « La Pêche au Thon en Bretagne ».

— « Le Goémon et l'Industrie de l'Iode en Bretagne ».

Ces études n'ont pas la prétention de remplacer les travaux déjà effectués par des techniciens et des spécialistes éminents mais simplement de réunir leurs travaux et de les mettre à jour sous une forme accessible à tous nos compatriotes, leur permettant ainsi de se documenter sur leur Pays, sans pour cela faire appel à des connaissances qu'ils n'ont peut-être pas eu le loisir d'acquérir.

C'est pourquoi, pour vous, Messieurs, ces études n'apprendront peut-être rien de spécial, mais elles n'ont d'autre but

que de « constater » un état de choses et tâcher d'orienter rationnellement la Bretagne Economique vers une situation harmonieuse, compte tenu des nécessités qui découlent de l'Ordre Européen qui s'élabore.

Ceci vous explique les titres de ces trois études et des deux autres que j'ai en préparation : « L'Industrie Salicole en Bretagne » et « La Construction Navale en Bretagne ».

Le corps de ces études, développé sur une vingtaine de pages, comprend une partie historique, l'explication de la manière de procéder, la situation actuelle et un aperçu sur l'avenir.

Je suis parti d'une base, peut-être illusionniste, qui est la suivante: l'Europe a perdu l'ensemble des marchés asiastiques et elle n'est plus la seule à lutter ou à posséder le Continent Noir; enfin, elle a peu de chances dans les Amériques. Il lui faut donc s'organiser chez elle pour se suffire le plus autarciquement possible, sous peine de se voir ruinée par ces dernières guerres d'où elle perdrait la place qu'elle occupait jusqu'à présent.

Or, il est indéniable que cette Europe, sous les directives britanniques, allemandes ou soviétiques, s'industrialise de plus en plus, mais ses habitants, 550.000.000, se nourrissent plus particulièrement de légumes, de viandes, et de poissons que d'avions, de turbines ou de téléphones.

Je ne crois pas, pour ma part, notre Bretagne capable de s'enrichir en développant son industrie autarciquement. Nos voisins immédiats, Français, Anglais, Allemands, Italiens ou Espagnols, avec qui nous ne devons être qu'en bons termes, « ont faim ». Ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux développer nos ressources agricoles et maritimes pour en expédier les produits, en échange des matières premières ou des outils dont nous pourrions avoir besoin et que nous ne pourrions jamais qu'imparfaitement ou onéreusement produire chez nous.

La fortune réalisée par ce troc pourra ensuite servir à développer certaines industries « spéciales » pour lesquelles nous sommes bien placés et parmi lesquelles je vois la Construction Navale et les Industries Chimiques dérivées de la mer et de ses végétaux.

Je m'excuse, Messieurs, de vous avoir si longuement entretenu de ces questions économiques « dirigées », mais elles sont le fruit d'expériences que j'ai pu constater chez nos confrères Irlandais, lors d'un séjour chez eux en 1939. Vos suggestions seront la récompense de mon travail et vos critiques les guides nécessaires à ma jeunesse.

✱

Et maintenant, je passe au second genre de travaux que je vous soumetts, la « cartographie » qui est de beaucoup la partie que je voudrais cultiver et développer avec vous, autant parce qu'elle est mon métier que parce que je la juge le complément indispensable à vos travaux.

La cartographie est, en effet, l'illustration claire et vivante de vos enquêtes et les schémas, le moyen d'expliquer rationnellement et plus simplement que par des textes. C'est pourquoi je me mets à votre entière disposition, dans la limite de mes moyens pour les travaux que vous entreprendrez au sein de la Commission de Géographie.

Pour ma part, j'ai pris sur moi-même de commencer un petit « Atlas de Bretagne », dans le but d'en faire le complément destiné à expliquer la « Géographie de Bretagne » que notre rapporteur, M. Toudouze, envisageait comme le résultat des travaux de notre commission dans le premier cahier de « l'Institut celtique ».

Mais ce travail est rendu plus long et plus difficile par l'éloignement où je me trouve et qui m'oblige à être en rapport avec vous uniquement par lettres. C'est pourquoi je me permets de vous dire qu'il demande que vous ayez l'amabilité

de m'envoyer vos impressions une fois que vous aurez pris connaissance des quelques maquettes établies pendant mes loisirs et que je vous présente ici.

Mon plan provisoire est le suivant :

a) Une partie historique avec onze planches, comprenant vingt-trois cartes et cartons suivis d'un texte concis expliquant les différentes phases de l'Histoire de l'Armorique, puis de la Bretagne jusqu'à nos jours.

b) La partie géographique, de beaucoup la plus importante, qui comprendrait environ une quarantaine de planches établies en s'inspirant de l'ouvrage du Comité national de géographie, de l'Atlas international Stiélers de Gotha et de l'Atlas impérial italien.

Mais, étant donné les conditions actuelles, il est impossible de réaliser du premier coup un ouvrage comparable à ces monuments, et mon but, plus modeste, est de réaliser immédiatement un ouvrage de base qui serait perfectionné par la suite.

Ici j'ouvre une parenthèse pour demander l'appui et l'union de tous les dessinateurs-géographes dont je propose la centralisation immédiate au sein de notre commission de géographie, dans le but d'éviter dès le début les regrettables malentendus que je vois tous les jours à Paris entre les cartographes et les géographes.

Je regrette de n'avoir, pour l'instant, à présenter à des géographes que des fragments de la partie « histoire », mais pour corriger cet état de choses indépendant de ma volonté, j'annexe le plan

provisoire des cartes à établir pour compléter l'« Atlas de Bretagne ».

D'autre part, j'ai l'intention de réaliser ce travail en langue bretonne, puisque c'est la lutte pour son institution qui a réuni le premier noyau de notre « Institut ». Cependant, pour assurer la diffusion de l'ouvrage dans les milieux non bretonnants et à l'étranger, je me propose de mettre au verso le texte français qui ouvrira à l'Atlas les frontières qui lui eussent été hermétiquement fermées s'il n'était rédigé qu'en langue bretonne.

Ne connaissant pas le breton, je me suis donc mis en rapport avec M. Daniel, de Neuilly-sur-Seine, membre de la commission de langue bretonne, pour en assurer la traduction nécessaire.

Voici, Messieurs, les résultats de mon travail géographique sur la Bretagne et pour la Bretagne, dont j'aurais été très heureux de vous entretenir de vive voix ici même.

J'espère toutefois que ma communication n'aura pas été trop imparfaite et vous aura fait voir l'activité que je compte développer parallèlement avec vous dans la commission de géographie de l'« Institut ».

C'est avec plaisir que j'aurais aimé prendre communication de vos travaux et parler avec vous des questions qui nous intéressent, mais j'espère tout de même être tenu au courant et vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma plus parfaite considération.

Colombes, le 15 novembre 1942.

PLAN D'ÉTUDES POUR LES MONOGRAPHIES DE PAROISSES DE VILLES OU DE PORTS

Par A. GUILCHER

Chers compatriotes,

L'Institut Celtique a l'intention d'aider des études de toute sorte traitant de la Bretagne, et en particulier des études géographiques. Nous en avons grand besoin, car — il est navrant d'être contraint de le dire — le visage de notre pays n'est pas encore connu avec précision, loin de là.

La commission de géographie de l'Institut a pensé qu'il serait excellent, pour faire progresser la connaissance du pays, de demander aux Bretons instruits d'étudier la commune où ils habitent, si le travail n'a pas déjà été fait. C'est la connaissance des communes rurales qui est la moins avancée, tandis que les ports et les villes ont déjà fait l'objet de pas mal de travaux.

Les gens instruits habitant à la campagne nous paraissent être particulièrement indiqués pour entreprendre de telles études. Le curé, le vicaire, l'instituteur, le médecin, le notaire, le propriétaire faisant valoir ses terres connaissent en général leur commune comme une grande amie. Les paysans répondront aisément à leurs questions,

car ils sont habitués à leur faire confiance. Ce n'est pas à dire, bien entendu, que d'autres gens instruits ne seraient pas qualifiés. Ils rencontreront plus de difficultés, voilà tout, surtout actuellement. Mais la difficulté n'est pas un obstacle invincible pour une Breton.

Ceux qui désireront nous aider devront connaître assez bien la géographie générale. Ils peuvent acquérir assez rapidement une connaissance suffisante de cette science en lisant attentivement le livre d'Allix et Leyritz, *Géographie Générale, classe de seconde, édition complète*, Paris, Hatier, et celui de De Martonne, *Abrégé de géographie physique*, Paris, Colin. Il vaudrait encore mieux lire De Martonne, *Traité de géographie physique*, Paris, Colin (surtout le second tome). Il sera aussi très important d'étudier le cadastre ; en comparant l'ancien cadastre (début du XIX^e siècle) avec les revisions qui ont été faites depuis, on peut découvrir des choses extrêmement utiles, comme l'a fait A. Perpillou (*Cartographie du paysage rural limousin, I. Commentaires, II. Atlas, Chartres, Durand*). On ne se dispensera pas non plus de la lecture des

rapports qui ont été rédigés dans chaque département à la suite de la grande enquête agricole de 1929. (Celui du Morbihan est publié. Les autres peuvent être consultés dans chaque chef-lieu de département, à la Direction des services agricoles).

On lira aussi avec fruit l'étude de L. Fournier : « Monographie géographique de la commune de Bulat-Pestivien (Côtes-du-Nord) », Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1934, in-8, 174pp. C'est un exemple de ce que l'on peut faire dans chaque commune du pays.

Peut-être trouvera-t-on utile d'avoir ici un plan, une esquisse du travail à accomplir. Ce plan a déjà été publié dans « Gwalarn », septembre-octobre 1942 (numéros 152-153). Nous l'avons un peu complété, en ce qui concerne les champs. Il est évident que vous pouvez ranger, changer, allonger, raccourcir à votre guise ce que vous trouverez ci-dessous. Il ne faut pas croire par exemple qu'un travail ne traitant que de la vie économique serait sans intérêt. Tout sera bien reçu. Pour ceux qui auraient envie d'étudier des ports ou des villes, nous donnons aussi un plan qui leur est spécialement destiné.

Nous sommes naturellement prêts à vous donner, si vous désirez travailler dans ce domaine, tous les renseignements qui seraient utiles, en plus de ce plan: par exemple, si tel ou tel sujet a été traité, renseignements bibliographiques, etc. Vous n'avez qu'à écrire à la Commission de géographie, Institut Celtique de Bretagne, 19, rue de la Monnaie, Rennes. Nous vous aiderons avec le plus grand plaisir.

Autre chose, très importante celle-ci. Si vous ne savez pas le breton, votre étude sera, par la force des choses, en français. Si vous êtes bretonnant, nous serions extrêmement heureux de vous voir l'écrire dans notre langue nationale. Il est évident que le breton ne peut

vivre qu'en devenant le véhicule de toute science. N'ayez pas peur de mal écrire le breton. Si vous le désirez, nous reverrons votre travail en ce qui concerne la langue.

Nous ferons de notre mieux pour faciliter la publication de votre étude quand elle sera écrite, en breton ou en français, aussi bien que pour la faire connaître.

Nous espérons que le travail que nous vous proposons vous semblera utile ; et nous vous prions, chers compatriotes, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

INSTITUT CELTIQUE DE BRETAGNE.

(Commission de Géographie)

PLAN POUR LES ÉTUDES DE COMMUNES RURALES (1)

Renseignements généraux. — Situation de la commune. Taille. Région historique et naturelle où elle se trouve.

Cartes. — Cartes anciennes. Cartes actuelles (80.000, plans directeurs). Cartes marines (le cas échéant). Cadastre.

(1) Un plan un peu différent a été donné par Y. Milon, « L'étude du milieu géographique et géologique dans l'enseignement de la Géologie », Compte rendu des séances de la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne, 2^e année, n° 5, décembre 1936, pp. 9-12. — Fait par un géologue, pour les géologues, ce plan, très utile d'ailleurs, ne suffit pas pour ce que nous voulons faire, car il laisse en grande partie de côté les questions économiques.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Géologie. — Ensemble géologique dont fait partie la commune. Constitution de son territoire : roches, sols (2).

Relief (géomorphologie). — Description d'ensemble. Relation du relief et de la constitution géologique. Géomorphogénie (ou élaboration du relief actuel). Modifications survenues dans le tracé des rivières (captures). Formes du relief côtier (le cas échéant).

Climat. — Vents. Précipitations. Températures. (Observations faites dans la commune ou dans la station la plus voisine). Manifestations exceptionnelles (tempêtes, etc...) ; particularités du climat.

Eaux. — Relations entre les sources et la constitution géologique. Cours d'eau: abondance, régime. Lacs. Marais.

Plantes. Animaux.

GÉOGRAPHIE HUMAINE

Origine de la commune. — Modifications dans le peuplement depuis l'origine des statistiques. Peuplement actuel: nombre, densité, naissances, décès, émigration, immigration. Etat sanitaire. Alcoolisme.

Répartition de la population. — Au bourg, dans les bureaux, dans les fermes isolées. Ancienneté de celles-ci (et aussi des hameaux si possible).

Noms de lieux. — Relation avec la nature (relief, végétation, etc...).

Langues. — En Basse-Bretagne : le breton à l'église : prêche, catéchisme. Le

(2) Le sol ou *humus* est seulement la partie supérieure de la terre prise dans son ensemble. Il s'y mélange des éléments provenant des roches et des éléments provenant des plantes et animaux morts. Le sol et le substratum sont souvent très différents en Bretagne.

breton à l'école laïque et l'école libre. En quelle langue sont données les nouvelles le dimanche par le secrétaire de mairie ? Est-ce qu'il existe un cours de breton pour adultes ? Influence des étrangers sur l'état de la langue.

Dans les régions francisantes : est-ce que l'on parlait le breton autrefois ? Traces dans la toponymie. Est-ce qu'il existe un courant d'immigration de Basse-Bretagne vers la commune (3) ? Ces immigrants conservent-ils leur langue ? Traces de cette immigration dans la toponymie.

Patois gallos (en Haute-Bretagne).

La vie quotidienne. — Nombre et nom des repas. Ce que l'on mange. Comparaison avec le passé.

La vie spirituelle. — Chapelles, paroisses, fêtes. Y a-t-il des protestants ?

La maison (4). — Matériaux de construction de la maison et de ses dépendances. Le toit. Plan et taille des constructions : petites fermes, grandes fermes (à cour ouverte ou fermée), anciennes gentilhommières transformées en fermes ; autres types.

Site des maisons. Lien avec le relief, les eaux, les chemins, etc...

Intérieur de la maison.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Groupement des habitants par métiers.

La propriété et l'exploitation. — Taille des exploitations. Sont-ce les petites ou les grandes exploitations dont le nombre augmente ? Propriétaires, exploi-

(3) Voir : Fanch Denoual, Pelec'h emañ e gwirionez bevenn ar brezoneg ? Gwalarn, n° 144-145, janvier-février 1942, pp. 34-40.

(4) Voir : A. Demangeon, L'habitation rurale en France. Annales de Géographie, XXIX, 1920, pp. 352-375.

tants, fermiers et métayers. Superficies mises en valeur par les unes et les autres ; quels sont ceux dont le nombre croît actuellement ? Autres modes de tenure : domaine congéable, etc...

Champs. — Les champs sont-ils enclos ? Comment ? De rangées d'arbres ? De haies ? De fossés ? (Portant des arbres, des ronces ou de la lande ? Comment émonde-t-on les arbres ?) De murs ? De pierres debout dans le sens de la longueur ? Existe-t-il des espaces ouverts, sans haies ? Peut-on en savoir l'origine ? (Peut-être étaient-ils enclos lors de la confection du cadastre : voir celui-ci). Et l'origine des haies ? Les paysans ne sont-ils pas portés maintenant à démolir les haies ? Sont-elles remplacées par des clôtures en fil de fer ? Construit-on des haies lorsqu'on défriche maintenant les landes ouvertes ? (ce qui était de règle autrefois, autant qu'on peut le savoir du moins ; voir s'il n'y a pas d'exceptions à cette règle).

Les champs sont-ils groupés autour de la ferme ? Est-ce ancien ? Quelle est la tendance actuelle à cet égard ? Est-on porté à diviser chaque champ en parcelles entre les héritiers, ou au contraire, à remembrer les terres ?

Existe-t-il des terres communales ?

Cultures. — Pourcentage de la surface cultivée. Champs, prés, garennes, marais, bois. Terres cultivées en céréales : blé, sarrasin, avoine, seigle, orge. Progrès ou recul de chacune (depuis le plus longtemps possible). Rendements.

Pommes de terre. Légumes. Primeurs (à étudier spécialement en certains points de la côte). Textiles : lin, chanvre. Tabac.

Pommiers ; vignes ; autres arbres fruitiers.

Quand et comment l'on sème, sarcle, récolte les fruits du sol. Mode de conservation.

Bois : espèces. Traitement (5). A qui appartiennent-ils ? A l'Etat, à de grands ou à de petits propriétaires ?

Elevage. — Prés et fourrages artificiels (rutabagas, choux, panais, trèfle). Progrès ou recul de chacun.

Bovins : races, nombre. Elevage pour le lait ou pour la viande ? Bœufs de travail. Améliorations.

Chevaux, porcs, moutons, chèvres, volailles, abeilles.

Etat de la culture. — Les instruments aratoires ; améliorations. Recul des landes ? Recul de la jachère ? Progrès de l'élevage ? Progrès des fourrages aux dépens des céréales ?

Assolements.

Engrais : fumier, engrais marins, engrais chimiques.

Améliorations des routes, des chemins creux. Communications (chemin de fer, autocars, voies d'eau).

Calendrier paysan.

Richesse. Accroissement de l'aisance ? Electricité dans les fermes dispersées ? Appareils de T. S. F. ? Automobiles ?

Budget de quelques familles prises en exemple.

Richesses industrielles. — Carrières et mines exploitées autrefois et aujourd'hui. Minerais non exploités.

Industries et artisanat. Nombre des ouvriers dans chaque entreprise. Description du travail. Calendrier de l'ouvrier et de l'artisan.

Commerce. — Foires. Où sont vendus les produits de la terre ? (Et ceux du sous-sol et des industries s'il y en a). Moyens de transports : route, voie ferrée, eau. Existe-t-il des coopératives d'achat et de vente ?

Conclusion. — Avenir de la commune.

(5) Voir Léon et Maurice Pardé. Arbres et forêts. Paris, Colin, 1938.

PLAN POUR ETUDES DE PORTS (6)

Situation géographique du port (par rapport aux lieux de pêche, aux lignes de navigation, aux voies ferrées, etc...). Son site précis.

A. PORTS DE PECHE

Nombre des pêcheurs. N'y a-t-il pas immigration de paysans des campagnes environnantes ?

Quelle sorte de pêche (ou pêches) fait-on ? Transformations (par exemple : autrefois sardine, aujourd'hui langoustes). Description de la pêche. Calendrier du pêcheur.

Nombre des bateaux. Forme et aspect des bateaux. Mode de propriété. Parts de pêche. Taille et aménagements du port.

Vente du poisson. — Valeur, mode de vente ; gain des marins, des mareyeurs ; coopératives de vente. Exportation.

Industries annexes. — Usines de conserves, chantiers de construction et de réparation de bateaux. Ouvriers et ouvrières.

Y a-t-il des paysans-pêcheurs ? Description de leur genre de vie.

Y a-t-il un port de commerce adjoint au port de pêche ? S'il y a un, voir plus bas. — Avenir du port.

B. PORTS DE COMMERCE

Origine. Transformations survenues dans le commerce (depuis le plus longtemps possible). Outillage (appareils de levage, etc...). Marchandises embarquées et débarquées : où elles vont, d'où elles viennent. Nombre, tonnage, pays des navires. Rôle du port dans la vie du pays. — Avenir du port.

(6) Il est évident qu'il y a des parties mentionnées plus haut (Géographie physique et humaine) dont il faudrait s'occuper ici aussi. Nous ne mentionnons que ce qui ne l'a pas encore été.

(Un port de commerce est toujours situé dans une ville, petite ou grande. Un port de pêche l'est souvent. S'il en est besoin, par conséquent, voir après.)

PLAN POUR ETUDES DE VILLES

Situation géographique. Site.

Origine. — Rôle de la ville au cours de l'histoire (7) forteresse, capitale, place de commerce, ville industriel.

Développement. — Accroissement du commerce, de l'industrie, du peuplement de la ville elle-même (anciens plans) ; ou, au contraire, déclin.

LA VILLE AUJOURD'HUI

Peuplement, langues, etc.. Voir communes rurales.

Le commerce. — Foires. Gare. Port marchand (voir plus haut). Le commerce a-t-il entraîné le développement de certaines industries ?

Les industries. — Nombre et taille des usines. Vie des ouvriers. Description du travail. D'où viennent les matières premières ? Où vont les produits fabriqués ? La ville est-elle un centre de tourisme ?

Le plan de la ville, reflet de l'histoire. Les quartiers : aspects différents, densité de la population pour chacun d'eux.

L'extension de la ville, en rapport avec les routes, le relief, les eaux. Pénétration de la vie urbaine dans les paroisses environnantes : la « conurbation » (ville elle-même et faubourgs).

Urbanisme. — Plan d'extension. Maisons neuves. Approvisionnement de la ville. Communications : tram, autobus. — Avenir de la ville.

(7) Dans de telles études, il n'est pas nécessaire de raconter par le menu l'histoire de la ville. Tous les événements historiques n'interviennent pas pour expliquer la croissance de la ville, et il faudra donc faire un choix ; sans quoi l'étude serait noyée dans un flot de petits incidents futiles et sans intérêt.

LA SYLVICULTURE EN BRETAGNE

Par DUVAL

Rapport-programme présenté au congrès de l'Institut Celtique du 14 mai 1942,

par M. A. DUVAL, inspecteur principal des Forêts à Rennes

Le taux de boisement de la Bretagne est très faible et cette province, qui jouit d'un climat forestier, manque de bois d'œuvre et d'industrie.

La tâche primordiale de la section sylviculture de l'Institut Celtique devra donc consister à établir un programme de **Production** basé sur les possibilités réalisables en tenant compte des besoins et des débouchés régionaux.

Dans ce rapport-programme nous nous contenterons d'énumérer les principaux problèmes qui seront à étudier, et qui, dans la suite devront faire chacun l'objet d'une étude spéciale par un rapporteur compétent.

LA FORET BRETONNE

- A) Son état actuel ;
- B) Son amélioration ;
- C) Son extension.

A) Son état actuel.

- 1. Son importance dans le passé;

2. Sa situation actuelle (inventaire, sa répartition par régime d'exploitation, par catégorie de propriétaire, etc.) ;

3. Sa production (son rendement, ses débouchés). La main-d'œuvre, l'artisan de la forêt ;

4. Les besoins de la Bretagne en bois.

B) Son amélioration.

a) Nécessité d'une « politique économique forestière », régime spécial de la forêt au point de vue fiscal (impôt foncier, de succession). - Assurance. - Utilité d'établir « un statut de la forêt privé ».

b) Améliorations pour la continuité dans l'exploitation raisonnée :

- 1. Rachat par l'Etat des forêts privées;
- 2. Soumission obligatoire au régime forestier ;

3. Le contrôle (création de sociétés forestières familiales, sociétés de gestion, etc...).

c) Améliorations culturelles.

Augmentation en nombre et en qualité des « réserves ». Enrésinement (par le sapin... des bois usés). Parcs et réserves

de château à orienter vers la futaie jardinée (hêtre et sapin, etc...).

C. Son extension. - Reboisement.

Nécessité pour augmenter le taux de boisement de mettre en valeur par le reboisement certaines terres incultes ou même certaines terres trop pauvres ou difficilement cultivables.

1. Isolément, dans chaque exploitation : création d'une petite taille avec réserves pour remplacer l'apport du talus boisé qui se raréfie.

2. Création de massif par boisement de certaines terres incultes (landes).

REBOISEMENT DES LANDES

1. Leçons à tirer de ce qui a déjà été fait : landes gréseuses de Lanvaux. - Plateau littoral sud (entre Auray et Hennebont). - Montagnes noires (de Motreff au Laz). - Toutes les landes doivent-elles ou peuvent-elles être reboisées ?

2. **Propagande sociale** : intéresser les populations rurales à la forêt (rôle de l'instituteur, de l'école...).

3. **Comment réaliser cette mise en valeur de certaines landes.**

- a) Par l'Etat, après expropriation ou après convention ;
- b) Par les communes (colonat partiaire-emphytéose) ;
- c) Par les particuliers (avec ou sans subventions, avec ou sans groupement (syndicat contrôlé de reboisement. - Sociétés forestières de gestion).

4. Au point de vue cultural.

Classement des incultes selon leur origine géologique :

- a) terres incultes schisteuses.
- b) Landes des plateaux granitiques.
- c) Landes rares des crêtes de quartzite ou de grès.

Etude des essences à propager suivant le terrain, l'exposition :

Essences indigènes,

Essences étrangères (exotiques) ayant acquis droit de cité en Bretagne.

L'ORGANISATION CORPORATIVE FRANÇAISE ET LA BRETAGNE

Par BOZELLE

Je me suis attaché depuis plusieurs mois déjà à suivre la progression de l'organisation professionnelle française et je crois qu'il n'est pas sans intérêt d'exposer devant vous le résultat de ce travail, et les conclusions auxquelles il m'a conduit, particulièrement en ce qui concerne la Bretagne.

Comme vous le savez, l'organisation professionnelle française tendant à l'établissement d'une économie dirigée repose sur la loi du 4 octobre 1941, dite « Charte du travail ».

Cette charte a eu pour base les études évidemment de longue haleine entreprises depuis bien longtemps avant par quelques esprits clairvoyants ou même je serais tenté de le croire, par une seule personne.

Ces études ont abouti à l'élaboration d'un système d'économie dirigée d'une logique admirable selon la tradition française et qui a eu l'avantage de pouvoir profiter des leçons tirées des expériences étrangères.

Et c'eût été peut-être très bien si la parole avait été laissée aux seuls économistes qui l'ont préparée : nous nous trouverions sans doute aujourd'hui de-

vant un programme hardi, d'une logique impeccable comme je vous le disais tout à l'heure, avec une tendance peut-être exagérée à la perfection dans les détails, mais au moins révolutionnaire au sens actuel de ce terme, dégagé de tous préjugés économiques aussi bien que sociaux d'avant-guerre, digne en un mot d'une nation décidée à opérer tous les bouleversements nécessaires, si radicaux soient-ils, à faire tous les efforts, si pénibles qu'ils soient, pour se relever de la défaite et se rehausser au niveau d'où elle avait déchu.

Mais — et c'est ici ma première critique du plan économique français — la politique a eu comme avant-guerre son mot à dire ; on a fait appel aux politiciens d'avant-guerre bien entendu, puisqu'aussi bien il n'en existe pas encore d'autres en France, qui ont rogné, grignoté, arrondi à qui mieux mieux.

C'est qu'il fallait compter avec les organisations syndicales d'une part, avec le patronat de l'autre, avec les cartels et les trusts, pour leur ménager une survivance, pour ne pas faire table rase de leurs prérogatives et de leurs privilèges, pour tâcher, en un mot, de faire du neuf en ne mécontentant personne.

Le résultat final c'est que nous avons une Charte du travail bien anodine qui n'a enthousiasmé personne, qui n'a soulevé non plus aucune opposition absolue et dont l'on doit à la vérité de dire que tous les intéressés ont pris le parti de l'accepter sous réserves.

A la demande instante du Maréchal, les organismes syndicaux par exemple ont consenti à lui laisser courir sa chance, à cette Charte du travail qui ne leur apporte pas les garanties et les assurances auxquelles ils sont en droit de prétendre en retour des concessions qu'on leur a imposées.

Mais n'anticipons pas et revenons au mécanisme de la Charte dont je viens d'esquisser une critique d'ordre général. Cette critique n'est pas personnelle, elle est objective au point d'être contenue en substance dans une déclaration faite par les promoteurs de la Charte à diverses reprises et par le Maréchal lui-même lorsqu'il a dit que le système proposé du maintien des organismes syndicaux et de la non-ingérence des salariés dans la gestion des entreprises ne constitue qu'une étape vers le système « idéal et complet d'organisation du travail, auquel doivent progressivement arriver toutes les professions » : c'est-à-dire à l'organisation corporative pure.

Donc, pour y arriver, à ce système idéal et complet, en ménageant les susceptibilités des uns et les intérêts des autres, le gouvernement a eu recours au stratagème d'offrir aux professions le choix entre trois systèmes d'organisation.

Le premier, qui est le système idéal et complet dont je vous parlais tout à l'heure, a été dénommé « Organisation corporative ».

C'est le système — je cite : « au sein duquel, les travailleurs sont appelés à régir eux-mêmes, entièrement, au sein des Corporations, leur profession des

trois points de vue : Professionnel, Social, Economique ».

Je cite encore : « Mais il ne peut s'appliquer dès maintenant qu'aux professions qui ont déjà réalisé leur parfait équilibre intérieur, qui ont atteint l'âge de raison auquel elles peuvent être émancipées, et laissées à leur propre gouvernement. C'est pour permettre à toutes les professions d'arriver à ce stade de leur développement moral, que les deux autres systèmes ou étapes d'organisation du travail, sont instituées. »

En fait aucune profession industrielle ou commerciale en France n'a encore atteint « ce stade de développement moral, ce parfait équilibre intérieur » indispensables au bon fonctionnement de ce premier système.

Et si certaine famille professionnelle, telle que celle des cafés, hôtels et restaurants, ont fait un effort réel et très louable dans ce sens, en présentant au gouvernement des projets de charte corporative avec attributions non seulement sociales, mais économiques, on peut toutefois dire que ce premier système reste un but, un idéal et qu'il ne trouve présentement aucune application pratique.

Le second système proposé au choix des professions est celui dénommé « Organisations par groupements professionnels mixtes ».

Sa justification officielle est la suivante : « Sous certaines conditions, la Charte reconnaît valables des Groupements qui réunissent, en dehors de l'ancien système syndical, des représentants de tous les travailleurs d'une profession ». « Ces groupements ont des attributions seulement professionnelles (ce qui, entre parenthèses est un mot bien vague, non défini par des textes officiels et qui par conséquent peut vouloir tout dire ou ne rien dire du tout) et sociales ».

Ce système est encore jugé « comme un stade d'acheminement vers l'orga-

nisation corporative qui sera atteinte lorsque la profession considérée sera autorisée à juger aussi, elle-même, de ses intérêts économique ».

On ne voit pas très bien à quoi correspond en fait l'utilité de ce second système si ce n'est pour donner une mesure de satisfaction aux groupements syndicaux dissidents qui n'ont jamais voulu se rallier à l'ancienne C.G.T. et pour leur permettre, ainsi qu'aux ouvriers non syndiqués, de trouver place de façon régulière, dans l'organisation envisagée.

Dans la pratique, je ne connais aucune famille professionnelle qui ait adopté le choix de ce second système, pour la raison que les syndicats sont partout et qu'ils comprennent l'immense majorité des intéressés salariés autant que patrons.

Il semble donc que ce second système soit une belle conception purement théorique, sans contact avec la réalité; et nous trouvons là encore, soit dit en passant et sans acrimonie, une manifestation de la tendance française à « faire de l'abstrait ».

Par contre, le troisième système proposé aux professions nous jette dans la pleine réalité avec tout ce qu'elle comporte de désagréments :

C'est le système « d'organisation des Comités Sociaux à base syndicale professionnelle ».

Dans ce système les syndicaux professionnels sont maintenus à tous les échelons : local, régional et national; ils sont convertis en syndicaux uniques par professions et par catégories de travailleurs: c'est-à-dire que dans une Famille professionnelle déterminée, il ne peut plus y avoir qu'un syndicat des ouvriers, un syndicat des employés, un syndicat des employeurs.

Puis ces syndicats, représentant les 5 catégories de travailleurs dans la même profession sont réunis à tous les éche-

lons au sein d'organismes auxquels on a donné le nom de « COMITÉS SOCIAUX ».

Les attributions de ces comités sociaux sont seulement professionnels et sociaux, ce qui reste vague malgré tout; mais par contre il est nettement spécifié que toutes questions touchant à la gestion des entreprises restent en dehors de leurs attributions.

Et c'est ici, comme je vous le disais plus haut que les difficultés commencent.

De par l'importance des syndicats, ce troisième système comporte en effet la presque totalité des Familles professionnelles et c'est par lui que l'organisation corporative française devra se réaliser un jour.

Voyons donc si elle en prend le chemin: je vous ai dit plus haut que les syndicats avaient décidé de laisser à la Charte du travail l'occasion de faire ses preuves.

Ceci n'a pas été obtenu du côté ouvrier sans une certaine réticence, et c'est compréhensible, car on doit à la vérité de reconnaître que ce sont eux qui vont faire, du point de vue moral, les frais de l'expérience française corporative.

Ce sont en effet des avantages plus apparents que réels qui leur ont été octroyés en compensation des concessions qui leur sont imposées, avantages sociaux d'une part, mais d'autre part refus de participation à la gestion des entreprises, suppression de tous droits d'ingérence économique et de la seule arme dont ils disposaient pour faire valoir leurs droits en économie libérale; la grève.

Du côté patronal, les concessions demandées sont plus apparentes que réelles: suppression du lock-out, des ententes inter-professionnelles, extension des lois sociales, etc., etc.

Mais en fait, jusqu'à ce jour, les patrons n'ont rien perdu au change et s'ils doivent envisager l'augmentation

de leurs charges sociales — ce qui dans l'état actuel des affaires, ne les gêne nullement — ils ont conservé toutes leurs prérogatives économiques d'autrefois; les trusts sont aussi, sinon plus puissants et le terrible danger du syndicalisme politique d'avant-guerre se trouve écarté.

Et nous sommes loin, très loin d'une organisation purement corporative qui comporte l'abdication du syndicalisme devant l'établissement d'une communauté de droits et de devoirs: de ce qui, à proprement parler, s'appelle L'ESPRIT COMMUNAUTAIRE; mot que l'on ose à peine prononcer tant il a une résonance désagréable de par l'abus qu'en firent autrefois les orateurs communistes.

Il est à craindre, à mon sens, que dans cette épreuve de force entre le syndicalisme d'une part et l'esprit communautaire de l'autre, ce ne soit le premier qui l'emporte, faisant ainsi obstacle à la réalisation du corporatisme.

Voilà donc, largement brossée, la situation respective des divers éléments professionnel appelés à coopérer à l'application de la Charte du travail.

Dans les circonstances actuelles de guerre, la préoccupation dominante du gouvernement fut, vous le pensez bien, d'assurer le ravitaillement du pays et une distribution équitable de tous les produits raréfiés.

Cette tâche fut confiée à des organismes officiels de répartition — organisme d'Etat — et aux Comités d'organisation.

Ces derniers sont des groupements professionnels constitués par les pouvoirs publics, qui ne s'apparentent donc nullement à des organismes corporatifs.

Composés uniquement d'éléments patronaux, ils avaient pour tâche 1° de procéder au recensement de leurs ressortissants en vue de fixer, par classifications des entreprises, la délimitation des

professions et 2° d'assurer la répartition des matières premières contingentées entre leurs ressortissants.

Toutes les entreprises ayant intérêt à se déclarer afin de bénéficier des répartitions envisagées, la première de ces tâches: celle du recensement des entreprises, s'est réalisée rapidement; et s'il n'y a aucun doute que bon nombre de déclarations ont été faussées, il n'en demeure pas moins qu'à la faveur des restrictions, il a été possible d'atteindre sans difficulté un résultat d'importance capitale.

Je ne peux vous donner le nombre exact des Comités d'organisation en existence, qui change presque journellement; il doit être d'environ 130, sans compter les comités spéciaux compris dans certains « Comités généraux » tels que ceux du commerce, du commerce de l'alimentation, du textile, etc., etc.

Ce chiffre étant évidemment trop élevé pour la création de « corporations » correspondantes, les Comités d'organisation ont été réunis, selon certaines affinités, en un nombre restreint de « Familles professionnelles ».

A ce jour 23 Familles professionnelles ont été créées, leur nombre complet devant être d'environ une trentaine.

Cela signifie que nous aurons finalement une trentaine de « Corporations », pour l'application, au sein de chacune d'elles, de la Charte du travail.

Le problème de la délimitation des Familles professionnelles soulève bien des difficultés, il nécessitera des aménagements et des modifications continuelles, mais on peut dire en général que c'est un travail bien avancé qui fournit des bases solides pour l'édification des corporations.

Ce travail d'édification a été confié au sein de chaque Famille professionnelle à une « COMMISSION PROVISOIRE D'ORGANISATION » qu'il ne faut pas

confondre avec les « Comités d'organisation ».

Ces Commissions provisoires d'organisation ont pour tâche principale de proposer :

- 1° Les limites exactes de la Famille.
- 2° La détermination des circonscriptions locales et parfois régionales pour la constitution des comités sociaux.

3° La constitution des syndicats uniques locaux et la nomination de leurs premiers conseils d'administration.

Ainsi la construction de l'édifice corporatif va se faire, comme il se doit, par le bas pour remonter jusqu'aux échelons nationaux.

Nous avons vu que le travail de délimitation des Familles professionnelles se poursuit méthodiquement.

Les circonscription régionales coïncident, en principe, avec la division du territoire en régions économiques.

En ce qui concerne la détermination des circonscriptions locales, la Commission provisoire d'organisation de la Famille professionnelle du CUIR est la seule, que je sache, à l'avoir faite jusqu'ici. Voici quel en est le résultat pour la Bretagne :

Dans la région économique de Rennes, trois circonscriptions locales sont fixées : l'une avec son siège à Landivisiau qui comprendra les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord; la seconde qui a son siège à Fougères, comprend la partie Nord-Est de l'Ille-et-Vilaine, moins la région de Pontorson, mais avec un empiètement dans la Mayenne.

La troisième a pour siège Rennes et comprend le reste du département.

La Loire-Inférieure qui dépend de la région d'Angers, constitue une circonscription locale avec siège à Nantes et empiètement sur le département de Maine-et-Loire.

Dans tout cela, comme vous le voyez, notre pauvre Bretagne est écartelée, déchiquetée, rognée et même étirée.

Et il est fort à craindre qu'il en soit de même avec les autres corporations. Ce seul exemple vous montre le danger grave parce que sournois que fait courir à notre province la centralisation à Paris de l'organisation professionnelle française.

D'autant plus que la représentation bretonne dans les Commissions provisoires d'organisation est très réduite.

En ce qui concerne les syndicats uniques vous avez lu récemment dans les journaux le texte d'une loi fixant les règles qui doivent présider à leur constitution.

Mais je crois que ce travail n'est encore que dans son stade préparatoire et que rien de définitif n'a jusqu'ici été fait dans aucune corporation.

Ce travail risque d'ailleurs d'être entravé par les nécessités de la concentration industrielle et le départ d'ouvriers pour l'Allemagne.

Vous constatez donc avec moi que la progression de l'organisation corporative est très lente: ce qui n'a rien d'étonnant en raison de sa complexité et surtout, à mon avis, en raison de l'étendue du territoire auquel il prétend s'appliquer et des différences très considérables des conditions de travail d'exploitation et de mentalité entre les régions de ce territoire.

Quelles perspectives s'ouvrent enfin à l'avenir pour l'organisation professionnelle française ?

On a dit fort justement que cette organisation ne vaudrait que dans la mesure où elle ferait corps avec l'ensemble des travailleurs qui la composent, où ils vivraient professionnellement par elle et pour elle, dans la mesure enfin où on parviendrait à lui insuffler de la vie.

Or il est notoire que l'on n'y est pas parvenu dans les seuls organismes créés et fonctionnant à ce jour: les Comités sociaux d'entreprises (dont je ne vous ai pas parlé plus haut parce qu'ils constituent plutôt un stade pré-corporatif).

Malgré tous les encouragements officiels prodigués aux patrons et aux ouvriers, les Comités sociaux d'entreprise sont restées lettre morte, à part quelques exceptions, là où ils n'existaient pas auparavant, là où ils n'étaient pas ou ne sont pas nés d'une collaboration personnelle entre le chef d'entreprise et ses salariés. Je ne crains pas d'avancer que l'expérience des Comités sociaux d'entreprise n'a abouti qu'à un échec et d'exprimer la crainte qu'il en soit de même des Comités sociaux locaux à l'avenir.

J'attribue les raisons de cet échec à deux causes qui me paraissent avéglantes :

1° Le patronat se désintéresse des questions purement sociales, où son intérêt immédiat n'est pas en jeu et qui ressortent à ses yeux du domaine des salariés essentiellement.

2° Le salarié se désintéresse également d'une organisation qui lui a été imposée, dans la création de laquelle il n'a pas eu son mot à dire, qui est en outre dirigée par des chefs qu'il n'a pas librement choisis.

Cette dernière constatation nous amène à reconnaître le bien-fondé de la critique la plus sévère formulée par

les milieux professionnels français les plus éminents et indépendants, à l'égard de la direction imprimée de plus en plus par les Pouvoirs publics.

L'économie dirigée prend en France une forme étatiste dans le domaine de l'agriculture comme dans celui de l'industrie et du commerce.

Cette tendance, issue, il faut le reconnaître, en France comme ailleurs en Europe, des nécessités de la guerre, s'aggrave chez nous d'une propension naturelle pour cette forme de régime et de l'esprit fonctionnaire dont elle est imprégnée.

Le remède, mes chers compatriotes, est celui auquel nous concluons toujours, dans quelque domaine que ce soit, parce qu'il s'impose à notre bon sens.

L'organisation corporative, pour être vivante, doit se construire dans le cadre de la province, entre hommes qui se comprennent, qui se connaissent, qui ont les mêmes façons de voir, les mêmes intérêts directs, et bien entendu selon des directives très larges données par le pouvoir central en vue d'une harmonisation générale dans le cadre de la nation.

En ce qui concerne la Bretagne, pays d'industrie peu développée et d'esprit somme toute peu évolué — au sens péjoratif de ce terme — nous avons la conviction que le problème pourrait être facilement et rapidement résolu à condition de l'attaquer avec une certaine audace mais surtout avec compréhension et avec sincérité.

L'ARTISANAT BRETON

Par G. RUAL et KERVEZIOU

AVANT-PROPOS

Messieurs,

Nous nous excusons tout d'abord des imperfections qui existent certainement dans notre rapport; elle sont dues au temps donné, relativement court, pour préparer une étude aussi importante.

Nous avons adressé un questionnaire à diverses Chambre des Métiers, et aussi aux membres de la Commission artisanale de l'Institut, et de la Coopérative artisanale de Bretagne, et nous devons avouer, que si les artisans nous ont donné des études très intéressantes, des membres de l'Institut Celtique, nous n'avons eu que peu de réponse.

Nous insistons donc particulièrement, pour que, chaque personne s'intéressant aux métiers, nous aide à constituer un dossier aussi complet que possible, de l'artisanat, de l'enseignement technique et de l'apprentissage.

Il nous faut un rapport en quelques lignes, nous donnant les noms des artisans ou industriels compétents, et même les noms de très bons ouvriers; — les noms des écoles existantes et de leurs directeurs, la valeur de l'enseignement; — des renseignements sur l'activité des Chambres de Métiers, des Comités d'organisation s'adressant à l'artisanat. Il existe également des Coopératives et Syndicats artisanaux sur lesquels nous n'avons que peu de docu-

ments, et qu'il nous serait intéressant de connaître.

Nous n'avons aucun document sur un artisanat qui intéresse au plus haut point la Bretagne, il s'agit des métiers touchant la marine et la pêche.

Il nous faut constituer un dossier de l'artisanat, et pour cela même, nous demandons votre concours.

ETAT NUMÉRIQUE

Il y a en Bretagne environ 80.000 artisans, répondant à la définition légale. Ces artisans occupent environ 100.000 compagnons et apprentis, ce qui porte notre compte à 180.000. Si l'on y ajoute les 15.000 ouvriers artisanaux des entreprises nous arrivons au total de 195.000 hommes de métiers.

Ces chiffres nous sont donnés par :

1° Les inscriptions aux registres des Métiers.

2° Les inscriptions aux Chambres des Métiers.

3° Les inscriptions aux Comités d'organisation professionnelle.

Ces deux dernières sont les plus précises, et donnent une moyenne de 16.000 maîtres artisans, environ par département.

En se basant sur les chiffres généralement admis par les mouvements arti-

sanau français, et en tenant compte du fait que la Bretagne est un pays de forte natalité, on peut dire que ces 195.000 gens de métiers, font vivre au minimum : 390.000 autres personnes.

Donc, en Bretagne 600.000 personnes vivent des métiers.

En se basant sur les inscriptions aux Comités d'organisation, on peut établir une répartition du nombre des maîtres artisans, d'après les professions. Nous ne vous en donnons que les principales :

Travail des métaux : 2.240, soit 2,80 % du total des artisans maîtres.

Charrons, réparation machine agricole : 8.840, soit 11,05 % du total des artisans maîtres.

Auto, cycle, machine à coudre : 2.920, soit 3,65 % du total des artisans maîtres.

Horlogerie, précision, optique : 865, soit 1,08 % du total des artisans maîtres.

Travail tissu vêtements : 13.560, soit 16,95 % du total des artisans maîtres.

Travail de la laine, tricot : 1.800, soit 2,35 % du total des artisans maîtres.

Cuir et chaussures : 8.240, soit 10,30 % du total des artisans maîtres.

Bâtiment et travaux publics : 16.240, soit 20,30 % du total des artisans maîtres.

Travail du bois : 1.920, soit 2,40 % du total des artisans maîtres.

Coiffure, soins de beauté : 2.400, soit 3 % du total des artisans maîtres.

Alimentation (boulangers, bouchers, charcutiers) : 13.640, soit 17,05 % du total des artisans maîtres.

Il y a encore dans les quatre départements rattachés à la Chambre des Métiers de Rennes, 653 petits meuniers. Voilà une industrie artisanale, spécifi-

quement paysanne et bretonne, et dure à tuer !...

La proportion des artisans ruraux, en contact permanent avec l'agriculture, est d'environ 35 %.

Dans la vie économique bretonne, la place des métiers, est donc très importante, et cela pour de nombreuses raisons. Ces raisons peuvent se réduire à quatre essentielles :

a) L'artisanat doit être la pépinière des hommes de métier qualifiés et le dernier refuge du travail de qualité.

b) L'artisan rural est indispensable à la vie paysanne.

c) Par ses besoins l'artisan est un client sérieux et averti du commerce et de l'industrie, tant pour sa vie personnelle, que pour son outillage et les fournitures dont il a besoin pour les travaux qu'il exécute.

d) Les richesses accumulées par l'esprit d'économie de l'artisan, constituent un capital national important.

Aucune statistique ne permet malheureusement d'appuyer ces affirmations par chiffres, s'il est question de la valeur ou de la quantité de la production artisanale. Mais, si l'on s'en tient au nombre et à la proportion des entreprises artisanales, on trouve déjà des chiffres éloquentes. En voici qui, pour dater de quelques années, n'en sont pas moins intéressants.

En 1938, M. Bernard LAFFAILLE, conseiller des Métiers, membre de la Commission artisanale de l'Union des secrétariats sociaux, établi, en se basant sur la statistique générale de la France pour 1937, des tableaux comparatifs concernant différentes branches d'industries. Nous vous en donnons quelques exemple ci-contre.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES

DENOMINATION	NOMBRE DE SALAIRES			
	0 à 5	6 à 10	11 à 100	Plus de 100
Industrie du bois...	200.137	6.653	7.012	252
Pierre et moulage...	8.315	541	526	14
Bâtiment et travaux publics	144.505	10.329	11.123	716
Travaux de pierre et terre	1.536	150	209	10
Et pour l'ensemble de ces professions nous obtenons...	1.182.000	37.880	47.580	5.764
Et nous arrivons aux proportions d'entreprises suivantes :				
Industrie du bois...	93,52 %	3,10 %	3,26 %	0,12 %
Pierre et moulage...	88,45 %	5,79 %	5,61 %	0,15 %
Bâtiments et travaux publics	86,70 %	6,19 %	6,68 %	0,43 %
Pierre et terre.....	80,61 %	7,90 %	10,96 %	0,53 %
Et pour l'ensemble...	87,32 %	5,74 %	6,63 %	0,30 %

Et toujours en se basant sur les 4 catégories énumérées, et que nous avons choisies parce qu'elles prédominent en Bretagne, le nombre des personnes professant les métiers, se décompose ainsi :

DENOMINATION	Population active totale	Personnes vivant de l'artisanat	Personnes vivant de la gr. indust.
Industrie du bois...	649.270	328.572	43.173
Pierre et moulage...	38.653	15.239	2.092
Bâtiment et travaux publics	886.138	278.879	157.162
Pierre et terre.....	223.095	10.786	131.131
Soit au total.....	1.847.156	633.476	333.558

Si l'on y ajoute la moyenne entreprise, que l'on trouve par différence, et qui, dans la plupart des cas est artisanale, on arrive à une grosse majorité de Français, travaillant pour l'artisanat.

— Pour avoir les détails complets, il suffit de se reporter à la Revue des Jeunes du 10 septembre 1938 (Edition du Cerf, 29, boulevard de la Tour Maubourg, Paris, 7°).

Une chose très intéressante également à signaler, est la résistance de l'artisanat à la crise. D'après les statistiques, l'on voit en effet le nombre d'entreprises artisanales progresser, pendant que celui de la grosse entreprise reste stationnaire ou même décroît.

A titre d'exemple, prenons le bâtiment :

Entreprises ayant de 0 à 50 ouvriers :	en 1921 = 5.212 en 1926 = 6.393 en 1931 = 7.788
Entreprises ayant de 50 à 200 ouvriers :	en 1921 = 334 en 1926 = 348 en 1931 = 191

Soit, pour nous résumer, les entreprises artisanales et la moyenne entreprise ont progressé de 3.576 unités de 21 à 31, tandis que la grosse entreprise, pendant la même période, n'a augmenté que de 24 seulement.

INFLUENCE MORALE DANS LA VIE DU PAYS

L'artisanat est irremplaçable comme école de formation professionnelle. En matière de métiers, comme en toute autre matière, la meilleure formule d'éducation est : apprendre en faisant. C'est sur le tas, dans l'atelier du maître, dans l'ambiance du travail des compagnons, que l'apprenti, l'outil en main, apprend le mieux son métier. Tous les gens compétents sont d'accord là-dessus : aucune école ne peut donner en totalité une formation équivalente. Bien entendu, il faut que le maître artisan soit lui-même particulièrement qualifié pour former des apprentis; nous étudierons cette question plus loin. Mais disons tout de suite : « l'enseignement technique a besoin de l'atelier artisanal ».

L'atelier artisanal est un facteur permanent de paix sociale. Dans l'usine, le prolétaire est isolé, n'est qu'un numéro,

un jeton ou une fiche à pointer. Toutes les améliorations sociales qu'on y a apportées, depuis 30 ans, ne sont que des palliatifs, et souvent elles se bornent à rendre aimable le lieu de travail : elles ne mettent pas plus d'humanité entre le patron et l'ouvrier.

Dans l'atelier artisanal, les rapports sont directs, constants, quotidiens, entre le patron et le compagnon; on se connaît toujours, on s'estime souvent, on s'aime parfois; le problème social est facilement résolu ainsi : l'ouvrier estime son patron, parce qu'il sait que c'est, comme lui, un homme de métier; le patron apprécie son compagnon, parce qu'il sait qu'il peut avoir confiance en lui. Nous parlons ici, bien entendu, d'une exploitation artisanale normale; celle où le métier, ses lois et ses exigences sont, avant tout, respectés d'un côté comme de l'autre.

Si l'on tient compte également que l'artisan et l'ouvrier artisan sont obligés de faire usage de leurs facultés intellectuelles pour les problèmes du métier qui leur sont chaque jour soumis, il s'en suit que l'intelligence se développe chez le compagnon et, de ce fait, il prend goût à son métier et finit par le pratiquer comme un véritable sacerdoce; d'où, évidemment, une mentalité plus saine, une vie meilleure dans l'intérieur de la famille.

DEFINITION LEGALE DE L'ARTISAN

Lorsque, sous l'influence des dirigeants de la Chambre des Métiers d'Alsace, après la guerre de 14/18, on commença en France à parler d'artisanat, il fut nécessaire de donner de l'artisan une définition légale, surtout lorsqu'il faut créer les premières Chambres de métiers de droit français (1).

(1) Les Chambres de métiers de Strasbourg et de Metz gardèrent, elles, leur régime allemand, que réglait une législation assez différente, notamment quant à la définition de l'artisan, qui pouvait, s'il était professionnellement qualifié maître artisan, diriger une grande entreprise.

Cette définition est basée, en principe, sur la qualification professionnelle de l'artisan : elle exige que l'artisan soit un homme qui connaisse bien son métier, grâce à un apprentissage judicieux ou après un exercice suffisamment prolongé de ce métier. Elle exige en outre que le maître-artisan prenne personnellement part aux travaux de son entreprise. Ceci limite évidemment les dimensions de l'entreprise artisanale.

Cependant le texte primitif de la loi ne disait pas comment le maître-artisan devait prendre part aux travaux du métier, pas plus qu'il ne fixait aucune limite au nombre des compagnons et des apprentis. C'est à la suite de scissions et de querelles de personnes, et aussi de louches influences politiques, que la Confédération générale de l'artisanat français, de plus en plus inféodée aux partis socialisants, allait, dans un but manifeste de prolétarianisation de l'artisanat, faire restreindre le nombre des compagnons et apprentis, d'abord à 10, puis, dans une extravagante série d'arrêtés ministériels, où l'inconscience frise la folie, à des nombres des plus variables, selon les départements et les métiers, mais toujours inférieurs à 10, puis à 5 compagnons et apprentis. C'est une histoire cocasse et triste à la fois, ou l'artisanat français a fait les frais du jeu de politiciens et d'arrivistes... mais ce n'est point là notre affaire.

En fait, la définition actuelle est la suivante :

Art. 1^{er} de la loi, portant création des Chambres de métiers :

« Tout travailleur, de l'un ou l'autre sexe, exerçant un métier manuel personnellement et à son propre compte, travaillant chez lui ou au dehors, employant ou non la force motrice, ayant ou non enseigné ou boutique, se livrant principalement à la vente du produit de son travail justifiant de capacités professionnelles par un apprentissage préalable ou

un exercice prolongé du métier, accomplissant son travail seul ou avec le concours des membres de sa famille, de compagnons et apprentis, le nombre de ceux-ci ne devant pas dépasser CINQ unités. »

Cette limitation du nombre des compagnons et apprentis ne tient pas debout. Tous les militants sérieux de l'artisanat ont toujours réclamé, sinon son abolition, du moins son extension et son assouplissement, notamment en ce qui concerne les travaux saisonniers.

Nous croyons d'ailleurs que c'est dans ce sens que veut s'orienter le nouveau régime, d'après une lettre reçue par M. Kerverziou et émanant du directeur du Centre d'entraide sociale de l'artisanat de Paris, et qui dit :

« La seule chose intéressante que je puisse vous dire, c'est qu'actuellement le statut de l'artisanat est en voie d'élaboration... et que ce projet porte, paraît-il, comme définition, celle du bon sens : Est artisan celui qui travaille lui-même, quel que soit le nombre de ses compagnons. Un tribunal existerait à la Chambre des Métiers pour juger des cas litigieux. »

Il faut dire ici que la question de la définition de l'artisan a été faussée dans de très nombreux esprits par la doctrine du fisc. Avec l'intention démagogique de favoriser les petits, on accorda à ceux qui n'avaient pas plus de un compagnon et un apprenti le statut fiscal du salarié (Art. 23 du code des contributions directes). Bien entendu, ceux des artisans qui réclameraient le bénéfice de ces mesures, et qui n'y avaient pas droit, s'entendirent répondre, par les contrôleurs (que le sens de la mesure n'étouffe pas !) : « Vous n'êtes pas artisan... », alors que le code fiscal n'avait jamais dit qu'on n'était plus artisan, parce qu'on n'avait pas droit au tarif de faveur. D'où une abominable confusion, que l'inscription forcée au Registre des métiers et autres n'a pas encore réussi à dissiper complètement.

Nous prions donc nos auditeurs de chasser complètement de leur esprit l'image fiscale de l'artisanat, qui n'est qu'une caricature de la vérité.

La question de la définition de l'artisan a soulevé des querelles homériques et serait facilement résolue si l'on se décidait à regarder les choses comme elles sont et à séparer les problèmes distincts. Pourquoi la gauche artisanale a-t-elle obtenu les restrictions successives de la définition de l'artisan ? Parce qu'elle voulait protéger les petits contre les gros.

Pourquoi la droite artisanale a-t-elle hurlé contre ces restrictions et réclamé leur abrogation ? Parce qu'elle ne voyait que le métier, la défense de celui qui est devenu homme de métier par l'apprentissage et l'exercice de ce métier, quelle que soit la grandeur de l'entreprise qu'il dirige.

Or, il est très facile de lier ces deux points ensemble, puisqu'en fait l'artisanat est le domaine privilégié « et de la petite entreprise et de l'homme de métier ».

A notre point de vue de Commission des métiers de l'Institut Celtique, comment devons-nous conclure ?

Nous devons conclure en vue de la protection et de la sauvegarde des métiers. Nous sommes donc obligés de demander une définition de l'artisan qui ait pour élément essentiel « la qualification professionnelle sérieuse » du maître-artisan, du compagnon et de l'apprenti et qui permettent à ceux-ci de garder leur titre avec fierté. Vous voyez la différence avec ce que prépare VICHY ?

C'est cette définition qui était celle de la législation alsacienne, et c'est celle qui a permis les magnifiques réalisations de la Chambre des métiers de Strasbourg. tant au point de vue apprentissage qu'au point de vue perfectionnement des compagnons, sous l'intelligente direction de ces deux grands artisans que furent : le

Père Schlieffer et le Père Péter. Et c'est aussi le point de vue partagé par la totalité des membres de la Coopération artisanale de Bretagne.

Et maintenant examinons les nombreuses difficultés économiques et morales qui ont contribué à la disparition des métiers.

Au point de vue économique, l'artisanat étant libre, quiconque pouvait s'installer, sans qu'il soit question de perfection d'apprentissage et de connaissance de métier. Notre statistique du début démontre dans quelle proportion nous avons vu monter le nombre des entreprises artisanales, ce qui, évidemment, a nui beaucoup à la qualité des métiers.

Nous avons vu des ouvriers, sans aucune capacité, renvoyés de toutes les maisons, s'installer et, pour trouver du travail, gêner par des prix ridicules le reste de leurs confrères. Nous avons vu se monter un petit artisanat sans capacité et sans grande utilité, mais qui avait trouvé un filon, par exemple l'exécution en grande série du petit meuble, lits d'enfants, tables roulantes, etc... Il inondait le marché d'une camelote sans grande valeur et diminuait sensiblement les possibilités d'action du maître consciencieux.

Le commerce n'a pas été, comme il aurait dû l'être, le conseiller et l'aide de l'artisan. Les grands magasins, entre autres, ont été une des causes les plus importantes de la déchéance de l'artisanat, alors qu'ils auraient dû être l'intermédiaire consciencieux faisant la part du travail industriel et mettant en vedette le travail artisanal.

Les exemples sont encore trop rapprochés pour ne pas nous souvenir des méthodes employées par les commerçants pour enlever tous profits au travail de l'artisan et même à le faire travailler à perte; les rapports reçus des artisans sont unanimes à ce sujet.

Il en est de même de la concurrence des prix faits par l'industrie de série.

L'artisanat rural n'était pas mieux partagé. Le cultivateur lui-même, très peu rémunéré, comprenait difficilement que l'ouvrier réparateur de ses outils eusse besoin d'un salaire autre que les repas qu'il lui donnait lorsqu'il allait travailler à domicile, et de ce fait il le faisait quelquefois attendre des mois le montant d'une modeste facture. Il faut reconnaître évidemment que le cultivateur ne recevait, avant la guerre, son argent que la récolte terminée.

La politique avait également de grosses répercussions sur la vie économique de l'artisan. L'on doit reconnaître par exemple que la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat a nui considérablement à l'industrie d'art en particulier. L'Etat, en voulant s'occuper de l'entretien des Eglises, n'a malheureusement pas prévu de sommes suffisantes pour les réparations et l'amélioration des objets du culte et des bâtiments eux-mêmes. Dans nos régions, la lutte des écoles privées contre les écoles publiques a nui également dans ce domaine, car les sommes autrefois disponibles se sont trouvées englobées au détriment de l'artisanat.

Le manque de stabilité politique avait également une grosse influence sur la vie de l'artisan. A chaque perturbation, l'on pouvait enregistrer une baisse de commandes, d'où évidemment chômage et gêne des ateliers.

Nos auditeurs qui ont pu suivre la vie de l'artisanat de qualité, dans nos contrées, ont pu constater son déclin et la diminution de la valeur de l'ouvrier depuis 1905. et ceci à cause de la diminution sensible du pouvoir d'achat de la clientèle. Notamment dans le bâtiment, un appauvrissement des propriétaires, dû à l'augmentation du coût de la vie, a mis souvent ces derniers non seulement dans l'impossibilité de bâtir, mais encore de faire entretenir leurs immeubles.

Il est inimaginable de constater le nombre de châteaux et de demeures intéressantes, qui tombent en ruine faute de moyens. La loi sur les successions en est pour beaucoup responsable, car souvent dans les anciennes familles l'on aimait à faire travailler.

On note aussi le fait que les jeunes générations sont plus libres, par la diminution des heures de travail, et plus habituées à mettre la main à la pâte. On voit se développer l'esprit de bricolage, qui fait même l'objet de cours spéciaux dans des syndicats d'employés.

Dans un jeune ménage, surtout d'employés, le mari tiendra à faire lui-même la tapisserie, l'installation électrique, la menuiserie, etc., etc., la mère fera ses robes et chapeaux, les vêtements et tricots de ses enfants.

De tous ces faits, la valeur professionnelle des artisans et des employés enregistre une baisse absolument catastrophique et l'on se demande — car les pouvoirs publics ont l'air de s'en désintéresser totalement, ce qu'il adviendra de notre artisanat, autrefois si capable et si consciencieux.

Avant la guerre de 1914, il existait de nombreuses entreprises artisanales qui travaillaient dans les métiers d'art. A l'heure actuelle, presque toutes ces entreprises ont disparu et, avec elles, les employés de première valeur qui y avaient été formés.

L'on pouvait dire qu'à cette époque, au moins 80 % de la main-d'œuvre était de première valeur. A l'heure actuelle, nous croyons qu'il serait difficile de trouver 10 % d'ouvriers nettement qualifiés et nous ne parlons pas des super-mains.

Certains métiers sont en voie de disparition. Je veux parler des tourneurs sur bois, des sculpteurs artisans, des chaisiers et des bâtonniers, des tonneliers, des serruriers de campagne, etc.,;

d'autres métiers ont, comme vous le savez, à peu près totalement disparu, et les efforts faits pour les faire revivre n'ont pas, jusqu'à présent, donné de grands résultats.

Il est un autre problème tout aussi angoissant et qu'il faudra résoudre : c'est la lutte sociale due au salariat.

Ce mode de rémunération a évidemment certains avantages pour l'ouvrier, par exemple : connaître très exactement la somme que lui procure son travail; — pour le patron il permet un établissement plus facile des prix de revient, mais au point de vue économique, il gâche une grosse partie de l'énergie (environ 20 %), que le salarié apporterait à son ouvrage, si une formule pouvait être trouvée l'intéressant au résultat définitif de son effort.

En ville, si l'on peut dire que le salariat permettait à l'ouvrier de vivre médiocrement et sans espoir énorme pour l'avenir, il n'en est pas de même de l'ouvrier de campagne, dont le salaire était vraiment misérable.

Je dirai également un mot du système socialiste, de l'unification des salaires, qui est la cause principale de la diminution de la valeur professionnelle de la main-d'œuvre. Les hommes compétents vous diront que, dans la plupart des métiers, il faut 10 ans d'efforts continus, à un jeune apprenti, pour devenir un ouvrier maître. Or, avant la guerre de 1914, la différence de salaire entre un manœuvre et un ouvrier qualifié était de 30 à 40 centimes par heure, soit 3 à 4 francs par jour, ce qui ferait, à la valeur actuelle des choses, environ 60 francs de plus par jour.

Tandis que nous enregistrons seulement une différence de 8 à 10 francs, et dans l'industrie la situation est encore pis, car le manœuvre spécialisé mis aux pièces arrive à gagner beaucoup plus que l'ouvrier consciencieux et de métier.

CONCURRENCE ENTRE ARTISANS ENTENTE DE PRIX

La concurrence entre artisans provient le plus souvent de leur mésestimation et de leur ignorance.

De leur ignorance : par désir de conserver un maximum de clientèle, les prix baissent d'un artisan à l'autre, jusqu'à atteindre parfois un prix inférieur au prix de revient. Cela s'est vu dans certains départements pour les maréchaux ferrants et ce furent les marchands de fer qui intervinrent en refusant de vendre à ceux qui pratiquaient des prix déraisonnables, parce que ces marchands n'arrivaient plus à être payés ! Ces baisses insensées n'auraient pas lieu si l'artisan avait dans la tête un minimum de notions comptables, qu'il est nécessaire de lui faire acquérir dès la période d'apprentissage.

De leur mésestimation : dans certaines professions anciennement organisées, les prix se soutiennent assez facilement; c'est le cas, dans telle ou telle région, des coiffeurs, des maréchaux ferrants, des sabotiers... Avant la guerre, l'entente ne pouvait se faire que si elle était totale : il suffisait de deux ou trois réfractaires pour la faire tomber. Cela, faute d'un statut juridique qui soit de nature à contraindre les récalcitrants et à maintenir le règlement établi. Ce statut juridique, nous espérons que le statut de l'artisanat et l'organisation des professions, actuellement en chantier, le donneront aux gens de métiers. Nous disons gens de métier et non pas seulement artisans au sens strict du mot : artisans tailleurs et petits ateliers de confection locaux (où, soit dit en passant, les salariés peuvent être d'excellents professionnels) peuvent avoir intérêt à s'entendre sur un tarif de prix de vente au public.

Notons enfin que, dans le domaine de l'artisanat rural, ces ententes de prix

auront souvent intérêt à être intersyndicales ou intercorporatives. Ainsi, je vois logiquement un barème des prix de ferrage des chevaux être le résultat d'une entente entre la corporation paysanne et le syndicat des maréchaux du même secteur, ce barème ayant à être ensuite homologué par la Chambre des métiers et l'échelon supérieur de la corporation paysanne. Il faudra en outre que les organismes de droit public intéressés, syndicat ou corporation, reçoivent le droit d'exercer les poursuites civiles et pénales relatives aux infractions dûment constatées.

MANQUE DE CRÉDIT CHEZ L'ARTISAN

L'artisan, qui est en général chef d'une entreprise modeste, trouvera toujours difficilement du crédit. Il est donc indispensable qu'une organisation particulière donne à l'artisan sérieux la possibilité d'obtenir des crédits, à court ou à long terme, selon les besoins de son affaire.

Il existait une loi d'avant-guerre sur le crédit artisanal basée sur la coopération; elle était peu utilisable pour différentes raisons. Depuis l'armistice, elle a été modifiée et améliorée, et maintenant nous croyons qu'on pourra la prendre comme base de discussion pour créer en Bretagne, le jour venu, un vrai crédit artisanal.

Notons que l'étude détaillée de cette loi et de ses répercussions dépasserait le cadre de ce congrès, où le temps nous est limité; mais la question du crédit artisanal, si importante, pourra faire plus tard le sujet du travail de notre commission, ou d'une sous-commission.

Le point faible de l'artisan, en ce qui touche au crédit, est qu'il n'a pas de garantie à offrir. On s'est demandé si une société de caution mutuelle, une sorte de coopérative de garantie, était possible. C'est une question délicate et qui n'a pas encore été résolue, ni dans un sens ni dans l'autre.

Pour notre part, nous croyons que, dans un artisanat organisé, de telles sociétés de caution mutuelle doivent pouvoir voir le jour; mais cela suppose un degré d'éducation professionnelle de l'artisan qui n'est pas encore atteint en Bretagne.

LES CHAMBRES DE MÉTIERS

Dans l'esprit des rénovateurs de l'artisanat français, l'acte essentiel de cette rénovation devait être la création dans chaque département d'une **Chambre des métiers**, c'est-à-dire d'un organisme officiel chargé près des pouvoirs publics de la **représentation et de la défense des intérêts professionnels et économiques des artisans, maîtres et compagnons**.

Les Chambres de métiers, établissements publics, sont régies par la loi Courties du 26 juillet 1925 et le règlement d'administration publique du 14 avril 1928.

Elles sont presque toutes départementales, et ce cadre semblait avant la guerre assez logique. Quelques exceptions, dont en Bretagne la Chambre de Dinan, créée sous des influences politiques, pour le seul arrondissement de Dinan. La compétence départementale était certes, tant au point de vue financier que pour l'unité d'action, la plus souhaitable.

En Bretagne réorganisée, on pourrait soit maintenir les Chambres départementales, soit prévoir une Chambre provinciale unique avec des sections dans tous les grands centres, chaque section ayant ses bureaux administratifs, proche ainsi des artisans qui en auraient besoin.

L'initiative de la création de la Chambre des métiers venait généralement des groupements artisanaux et syndicaux intéressés plus que du gouvernement, ou d'une des assemblées qui doivent être consultées (Conseil général, Conseil municipal de la future résidence, Comité de l'enseignement technique, Chambres de

commerce). Elle est décidée par décret pris en Conseil des ministres.

Avant la guerre, la Chambre était élue par les artisans maîtres ou compagnons répondant à la définition légale, âgés de 25 ans et exerçant leur métier depuis 3 ans au moins. Étaient éligibles les artisans âgés de plus de 30 ans exerçant leur métier depuis 15 ans au moins, sachant lire et écrire. Le vote par correspondance était admis. Il avait lieu par grandes catégories de métiers (6 en général : alimentation, habillement, cuirs et peaux, bâtiment, métaux, métiers divers). Pour le moment, les membres des Chambres de métier sont désignés par l'autorité préfectorale. Il est à souhaiter qu'on revienne rapidement au vote libre, mais en l'entourant évidemment de toutes les garanties de sincérité et de loyauté.

Notons que la Chambre des métiers, composée de 2/3 de patrons et de 1/3 de salariés, était déjà avant la guerre un organisme pré-corporatif, où tous les intéressés à un même métier, quelle que fut leur situation sociale, pouvaient être appelés à donner leur avis.

En effet, la Chambre des métiers, qui a son budget, peut recevoir des dons et legs, qui est aussi libre et aussi officielle qu'une Chambre de commerce, a pour objet la défense des intérêts des métiers. L'administration est obligée de demander son avis à propos de toutes les questions intéressant l'artisanat. Actuellement, elles jouent un très grand rôle pour la répartition des matières premières et fournitures contingentées réservées aux artisans par les lois sur le rationnement. Les Chambres peuvent se concerter et même se fédérer : rien dans la loi n'empêcherait d'exister une réunion annuelle permanente des présidents des Chambres des métiers de Bretagne, analogue, sur le plan provincial, à l'assemblée des présidents des Chambres de métiers de France.

Les Chambres des métiers envoyaient également des délégués des diverses commissions et comités, notamment ceux de l'enseignement technique.

Notons enfin que les Chambres des métiers avaient obtenu un rôle extrêmement important par la loi Walter Paulin du 10 mars 1937 portant organisation de l'apprentissage dans les entreprises artisanales. L'étude détaillée de cette importante loi serait trop longue ici. Signalons-en l'essentiel.

a) Dans certaines conditions, l'apprentissage pouvait être rendu obligatoire pour un métier donné; dès lors, ces métiers ne pouvaient plus être exercés à leur propre compte que par les personnes munies du brevet de compagnon.

b) Dans certaines conditions, le droit de former des apprentis pouvait être réservé aux personnes âgées de 24 ans ayant acquis le titre de maître par un examen de capacité institué et organisé par la Chambre des métiers.

c) Ces Chambres des métiers recevaient le pouvoir de réglementer et de surveiller l'apprentissage dans les entreprises artisanales de leur ressort, notamment par la création d'inspecteurs de l'apprentissage, munis de pouvoirs répressifs.

d) La Chambre organisera, si elle veut, des cours professionnels et les examens appropriés, notamment l'examen de compagnons pour les apprentis de son ressort.

Ce sont là des fonctions extrêmement importantes qui dépassent peut-être les capacités actuelles des Chambres de métiers existantes. Mais rien n'est perdu, et un effort d'éducation peut toujours être tenté, doit être tenté même, en particulier en Bretagne. Si, d'autre part, le personnel de ces Chambres arrive à être renouvelé et remplacé par des personnes dévouées, non à des idéaux politiques ou confessionnels, mais par des vrais artisans dévoués à la rénovation des métiers,

tout espoir n'est pas perdu dans le grand rôle que peuvent jouer ces Chambres.

Notons ici que ces organismes étant destinés par définition à la défense des intérêts des métiers, il est logique que la plupart des gens de métiers puissent y participer : cela postule une définition légale de l'artisan aussi large que possible, par rapport au volume de l'entreprise.

De toutes façons, la solution complète du problème de l'apprentissage exigera, pour être convenablement résolue, des accords avec la branche industrielle des activités correspondantes.

Les programmes des examens de l'industrie et de l'artisanat, par exemple, devront comporter entre eux un certain ajustement, puisque la loi a prévu une certaine équivalence entre eux. Ainsi le C. A. P. délivré par les organisations patronales industrielles équivaut au certificat de compagnon qui doit être délivré par les Chambres des métiers. Il faut donc qu'un accord intervienne pour la limitation possible du nombre des apprentis diplômés dans une même branche d'industrie, afin de ne pas défavoriser le secteur artisanal ou le secteur industriel de cette branche d'industrie.

Cela peut être réalisé par des contacts et des réunions aussi fréquents et réguliers que possible, par exemple sous la forme d'une commission mixte paritaire de l'apprentissage entre Chambres des métiers et Chambre de commerce d'une part, entre organismes industriels et artisanaux de la corporation d'autre part.

L'APPRENTISSAGE EN VILLE ET A LA CAMPAGNE

Pour le moment, rien n'a été fait pour mettre fin au chaos dans lequel se débat la grave question du pré-apprentissage et de l'apprentissage.

Dans les écoles primaires, où se recrutent en général les apprentis, aucune indication n'est donnée aux jeunes élèves

sur les métiers, sur leurs avantages et sur leurs inconvénients; l'on a augmenté la scolarité, mais sans aucun profit pour le deshérité des écoles, qui peut quelquefois être un manuel excellent.

Aucun règlement n'a encore interdit la formule publicitaire qui fait frémir : « L'on demande un jeune garçon pour faire les courses ».

Et ainsi se gâchent de jeunes existences, qui devront mener une vie de paria, quelquefois même de vaurien, parce que personne ne leur a parlé des œuvres utiles qui pourraient sortir de leurs mains.

Il faut cependant reconnaître les efforts désintéressés de quelques hommes de métiers qui, souvent avec leur argent, ont ouvert des écoles professionnelles. Je n'en ferai aucune nomenclature, cette question étant suffisamment importante pour être traitée à part. Mais la valeur de l'école est intimement liée à la valeur du maître, et, hélas, combien de ces derniers ont la valeur nécessaire pour débiter des jeunes garçons ou filles; il ne faut pas oublier que souvent les premières leçons sont les plus arides, mais aussi les plus nécessaires, un mauvais départ peut sacrifier tout un avenir.

L'apprentissage se fait donc, à la ville, soit dans des écoles, soit chez des artisans ou industriels : dans la plupart des cas, il se fait avec conscience, mais cependant comme certaines entreprises n'ont elles-mêmes qu'une valeur de second plan, l'enseignement ne peut y être que médiocre.

Dans les campagnes, tout au moins jusqu'ici (car la valeur de l'artisanat diminuant rapidement, l'apprentissage suivra la même décadence), les enfants recevaient un très bon enseignement de base chez des maîtres qui avaient conservé mieux que tout autre les meilleures traditions, et ces jeunes gens, pris en main dans des maisons sérieuses, donnaient la plupart du temps des ré-

sultats très supérieurs à tout autre mode d'enseignement pratique bien entendu.

Je signalerai également la concurrence désastreuse, pour l'atelier artisanal, des ateliers d'Etat dans certaines villes importantes comme Brest, Saint-Nazaire, Rennes, etc. Les arsenaux et grands chantiers ont créé aussi leurs écoles, ce qui serait très bien, car l'éducation professionnelle y est pratiquement bonne, si, ayant la force d'argent en mains, ils n'attiraient les jeunes gens par l'appât d'un gain immédiat, mettant ainsi dans une position critique le malheureux patron artisan qui, lui, n'aura aucune possibilité de faire le mécène et qui verra peu à peu, faute de recrutement, sa maison, quelquefois ancestrale, s'étioler faute de personnel ou de personnel de valeur. Car non seulement ces grands ateliers forment leur personnel, mais encore ils absorbent les sujets intéressants faits à l'atelier artisanal.

Un autre fléau touche encore sérieusement l'apprentissage : c'est la tuberculose.

Autefois, pour pratiquer un métier, il fallait être fort. Avec le machinisme, presque tous les métiers sont à la portée du jeune garçon et, faute d'un examen médical suffisant, les jeunes se lancent dans le métier, y passent quelques années, et l'on voit très fréquemment, je dirai dans une proportion de 40 %, les jeunes ouvriers obligés d'abandonner le métier ou disparaître.

Il semble donc que la surveillance médicale des écoles devrait être rendue obligatoire pour l'apprenti, et même pour le jeune ouvrier jusqu'à un certain âge.

Il en est de même de l'éducation physique. Chez les jeunes de l'artisanat, rien n'a été fait, sauf un essai timide chez les membres de la Commission artisanale de Bretagne, et qui d'ailleurs donne des résultats très intéressants. L'apprenti se lève, court à l'atelier, y passe sa journée dans l'air empoussiéré des

ateliers et chantiers, quelque fois la termine très tard dans un cours de dessin ou autre, et cela sans qu'il ait été tenu compte de l'organisation des loisirs, sans lui faire connaître les joies du sport et de la vie au grand air; il est aussi privé d'une discipline librement consentie, où il trouvera l'esprit d'équipe indispensable. Et il nous reste à parler de l'ouvrier. Je n'examinerai qu'un cas : l'ouvrier capable, si vous le voulez, l'ouvrier artisan.

Pour ce dernier, il faut jeter un cri d'alarme :

Cet artiste, cet homme capable, seul soutien de nos métiers d'art, tend de plus en plus à disparaître.

Les raisons :

De moins en moins nombreux, ils forment de moins en moins de jeunes.

Il faut dix ans d'efforts acharnés et consciencieux pour arriver à ce résultat, et le résultat obtenu, le manoeuvre spécialisé aux pièces ou à la prime, le manoeuvre de la S. N. C. F. ou autre, aura un gain supérieur et une retraite.

Résultats :

L'artisan d'art — le maître ouvrier — disparaissent et avec eux 2.000 ans de tradition, de métier et d'effort, qui ont fait la plus grande réputation de notre pays.

Je m'excuse d'avoir retenu votre attention si longtemps, nous vous avons donné un schéma très réduit de la situation artisanale de notre province.

Nous vous rappelons qu'un gros effort doit être fait par tous. Pour compléter notre documentation, il faut nous dire vos idées, ce qui vous paraît bon dans l'organisation actuelle, ce qui est défectueux, et les remèdes que vous y voyez.

Il faut grouper les artisans autour de nos organisations; il faut aussi les persuader que leurs idées d'individualisme sont périmées et que s'ils refusent de se grouper entre eux, ils sont condamnés à disparaître.

DÉFENSE DES ÉMIGRÉS SAISONNIERS

Par TYMEN

J'ai l'honneur de vous proposer la création d'une commission chargée de défendre les intérêts des Bretons ouvriers agricoles, artisans, pêcheurs, obligés de par leur profession à se déplacer.

A l'occasion de voyages dans toute la France, j'ai été à même de m'apercevoir que de nombreux compatriotes émigraient saisonnièrement. Loin de chez eux, de l'ambiance à laquelle ils sont accoutumés, plongés dans des conditions de vie souvent nouvelles pour eux, mal ou même pas défendus, ils sont à la merci des exploiters et mènent souvent une vie misérable.

J'ai résolu de vous demander de m'aider à faire quelque chose pour remédier à cette misère d'une partie de nos compatriotes infortunés et se déplaçant pour essayer d'amener chez eux un peu de bien-être.

Le travail que je vous propose est un travail de longue haleine, qui nécessitera une prospection assez longue et des démarches nombreuses. Il nous faudra beaucoup de persévérance pour toucher ces ouvriers, ou artisans, qui cachent souvent leur misère par pudeur, pour agir auprès des employeurs souvent peu honnêtes, pour toucher des personnes bien en vue et pouvant agir.

Nous aurons un réseau de renseignement à créer. Voici comment j'envisage

la création de cet office de renseignements, qui sera, à mon avis, le premier travail que nous ayons à accomplir :

Envoi d'une circulaire à toutes les maisons de culture bretonne ou autres Ker Vreizh, ainsi qu'aux associations de Bretons disséminées un peu partout,

1° Leur demandant de choisir parmi leurs membres une personne dévouée pouvant nous renseigner, après enquête, sur le nombre de compatriotes venant **saisonnièrement** dans leur contrée, pouvant recueillir leurs doléances, leurs désirs et nous les transmettre.

2° Les invitant également à déléguer la personnalité bretonne la plus en vue de leur association pour nous représenter auprès des employeurs ou de toute personne ayant des rapports quelconques avec nos compatriotes émigrés.

3° Il est bien entendu que l'action de notre commission s'étendra également en Bretagne, où nous sommes à même de défendre les intérêts des saisonniers, comme je l'ai déjà fait à Rennes pour les Bigoudènes.

4° Les engagements saisonniers se font par l'intermédiaire des mairies de Bretagne. Nous lancerons donc également aux maires un appel les invitant à nous envoyer la liste et le lieu d'émigration de leurs administrés, de façon à mettre

les personnes chargées de les défendre en liaison avec eux. C'est certainement de cette façon que nous serons le mieux documentés. Cet appel aux maires pourra être lancé dans la presse de Bretagne.

L'intérêt social de cette entreprise ne vous échappera sans doute pas. Outre la joie de secourir nos compatriotes, nous leur montrerons que la solidarité bretonne n'est pas un vain mot.

ERWAN TYMEN.

Envoyez vos suggestions, apportez-nous votre concours, écrivez au secrétariat de l'Institut, 19, rue de la Monnaie, Rennes.

PROJET DE CENTRE BRETON DE DOCUMENTATION

Par René DE LA GODELINAIS

Qui, de nos jours, ne cherche à se documenter? Chacun fait « sa documentation »; on parle de créer un « Centre de Documentation » sans savoir d'ailleurs bien souvent en quoi cela consiste, quel programme, quelle méthode cela comporte?

Pour beaucoup, un Centre de Documentation est une sorte de bureau de renseignements auquel on peut poser n'importe quelle question. Un service de ce type est « S. V. P. » de Paris. D'autres seront plus spécialisés; telles seront par exemple les agences de voyages qui pourront nous documenter sur tel ou tel pays. Les uns et les autres fourniront au demandeur une réponse brute sur laquelle celui-ci n'aura pas de contrôle; réponse qui pourra être tendancieuse ou simplement incomplète.

En principe, et suivant une meilleure acception du terme, défini dans la dernière session du Congrès de la Documentation Mondiale qui se tint à Paris en 1937, le Centre de Documentation est un organisme scientifique, un organisme d'études spécialisé de telle ou telle branche de connaissances. Il réunit les documents de tous ordres relatifs à sa spécialité, les aménage en vue de leur plus complète utilisation et les met ainsi à la disposition du public. Il ne se limite pas au livre, veut aller plus loin, atteindre le document tout récent qui

met le livre à jour (rapports imprimés ou ronéotés, statistiques, dactylographiques ou sonores, films ou disques). Le Centre de Documentation dépasse ainsi l'ancienne conception de la bibliothèque; et cependant, des bibliothèques spécialisées, aménagées selon les conceptions modernes, s'orientent souvent vers la formule du Centre de Documentation.

Ainsi le Centre de Documentation offrira-t-il au chercheur, non pas une simple réponse, mais les éléments, les sources de la réponse qu'il cherche, celles-ci avec leurs contradictions qui lui permettent de faire du sujet qui l'intéresse une étude critique, élargissant son point de vue, lui offriront des à-côtés auxquels il n'aurait pas songé de lui-même.

Aussi ne concevons-nous pas une Bretagne bien organisée sans une grande bibliothèque centrale, spécialisée dans les questions relatives au domaine breton, bibliothèque totale dans le passé comme dans le présent, comprenant les livres, les revues et journaux, les annuaires, les statistiques, etc., classés suivant les techniques les plus modernes de la bibliothéconomie.

Mais pour que cette bibliothèque suffise réellement aux besoins de la vie moderne, pour qu'elle puisse satisfaire en

même temps l'homme d'études et de loisirs ainsi que l'homme d'affaires soucieux d'avoir rapidement les éléments d'une décision, il lui faut être complétée par un service de dépouillement de presse, qui seul assurera la rapide utilisation des nombreuses informations sur la Bretagne, dispersées dans la presse, aussi bien à l'étranger qu'en France.

En effet, classés en collections, les périodiques deviennent rapidement d'une utilisation difficile. Comment retrouver dans une série de revues diverses, les articles parus depuis 10 ans, 80 ans et plus, relatifs par exemple à la production de l'ardoise ou à l'industrie dentellière ou à celle des conserves, etc., en Bretagne.

Deux systèmes sont possibles. L'un dépouille les périodiques, établit sur les articles relatifs aux sujets bretons, des fiches qui seront classées méthodiquement dans des fichiers.

L'autre découpe les revues, constitue sur chaque sujet un dossier qu'enrichira à mesure l'apport de chaque jour.

Ce second système est évidemment le meilleur, puisqu'au lieu d'exiger du chercheur la consultation de volumes nombreux, il lui met en mains en quelques minutes la totalité des articles parus sur le sujet demandé, ardoises, dentelles ou conserves en Bretagne.

Ce système de dossier fonctionne à Paris depuis 1930, pour le domaine économique, social, technique et biographique du Centre de Documentation de la Bibliothèque Nationale, à la grande satisfaction des chercheurs, journalistes, économistes, sociologues, étudiants, industriels ou commerçants.

Les dossiers constitués sur un sujet, ont tout d'abord un caractère de pure actualité, puis ils prennent peu à peu un intérêt historique. Ne serait-il pas intéressant dans 50 ou 100 ans de trouver réunis tous les articles parus, par exemple, sur la production du kaolin et son exploitation en Bretagne, sur l'électrification des campagnes bretonnes, etc.

Au point de vue pratique, on peut objecter la grande difficulté de monter actuellement une bibliothèque bretonne, on peut dire aussi qu'il existe dans toutes nos villes de Bretagne d'excellentes bibliothèques et qu'il est inutile pour le moment de les doubler.

Admettons cette objection, mais ne pourrait-on envisager tout de suite la création d'un Centre Breton de Documentation comprenant une bibliothèque d'actualités, composée de périodiques, d'annuaires, de statistiques et d'instruments de travail (dictionnaires, atlas, etc.) et d'un service de dossiers de presse?

Ce Centre pourrait rendre de grands services aux économistes, aux publicistes, aux professeurs, aux étudiants, aux industriels et aux commerçants, etc.

Il ne pourrait d'autre part lui être opposé qu'il fait double emploi avec d'autres, puisque rien de semblable n'existe actuellement en Bretagne.

Je serais heureux si j'ai pu vous faire songer à l'utilité d'un Centre breton de Documentation.

On ne peut sans doute envisager cette création sans quelques crédits; ceux-ci ne seraient sans doute pas considérables et devraient être réduits par une organisation scientifique du travail.

Il serait facile, par exemple, d'établir une liaison régulière entre les Centres de Documentation parisiens et le Centre Breton et de bénéficier ainsi des travaux qui se poursuivent à Paris en utilisant les dépouillements faits par eux.

Il dépendrait donc de l'Institut Celtique que la Bretagne soit dotée de l'admirable instrument de travail que serait pour lui un Centre de Documentation.

PROJET PRATIQUE

En résumé, un Centre Breton de Documentation comprendrait:

1° Une Bibliothèque essentiellement d'actualités bretonnes : journaux, périodiques, brochures, circulaires, rapports, annuaires, statistiques, dictionnaires, atlas.

2° Une Section de Dossiers de Presse.

Cette section entreprendrait le découpage systématique des articles de revues et journaux bretons et leur groupement en dossiers classés par matière. Le découpage serait complété par les articles parus en dehors de Bretagne sur les sujets bretons et dont il y aurait à se procurer la reproduction.

Les brochures, les rapports des congrès seraient classés parallèlement aux articles de revues et journaux.

La section des dossiers de presse comprendrait :

a) des dossiers géographiques (études sur les régions bretonnes) ;

b) des dossiers méthodiques sur toutes les parties du domaine économique, politique, social et administratif, intéressant la Bretagne.

c) des dossiers sur les produits matériels et ouvres bretons ;

d) des dossiers sur les industries bretonnes ;

e) des dossiers sur les arts en Bretagne ;

f) des dossiers biographiques sur les personnages nés en Bretagne ou en rapport avec la Bretagne.

Il serait en outre raisonnable de commencer dès maintenant, pour le domaine historique, un dépouillement analogue. Il se limiterait, à ses débuts, au découpage des périodiques d'histoire bretonne (bulletins et annuaires des Sociétés savantes de Bretagne et des pays voisins). Le dépouillement des années anciennes de ces périodiques serait ensuite repris, en remontant le cours des années, par le Centre Breton de Documentation.

Le cadre de ce dernier travail pourrait être établi sous la haute direction de MM. les archivistes des départements bretons qui ont déjà donné tant de preuves de leur dévouement à l'étude de la province et qui ne nous refuseraient certainement pas leur bienveillant concours.

PROJET DE CONSTITUTION D'UN FICHIER CENTRAL DE DOCUMENTATION

Par René DE LA GODELINAIS

J'ai, l'année dernière, fourni un rapport sur l'utilité de créer un Centre breton de documentation — j'y avais joint un projet pratique pour l'organiser rapidement, mais le manque de crédits a contraint l'Institut Celtique à en remettre à plus tard la réalisation.

Mais puisque, pour l'instant du moins, il ne nous est pas possible de créer un Centre breton de documentation, et, bien que rien ne puisse le remplacer, nous n'allons pas pour cela rester inactifs.

Donc je vais vous soumettre un projet immédiatement réalisable, puisqu'il ne demande pas de crédit, mais seulement un peu de travail pour chacun de nous :

Faire le Fichier Central de l'Institut Celtique.

Cela consisterait à établir un fichier bibliographique, réunissant l'indication de tout ce qui paraîtra en Bretagne à partir du 1^{er} janvier 1943 (nous reprendrons les années antérieures par la suite), en fait de livres, brochures, périodiques, c'est-à-dire journaux et revues, annuaires, statistiques, etc...

Voici comment on pourrait, je pense, entreprendre ce travail :

Les membres de la Commission documentation auraient pour mission de m'adresser de temps en temps toute indication ou renseignement qu'ils pourraient avoir sur tout ce qui s'imprime en Bretagne ou ailleurs sur les questions bretonnes, en exceptant, bien entendu, les ouvrages actuels signalés dans les catalogues des librairies bretonnes, et qui eux formeraient systématiquement la base de notre fichier.

Je me charge de faire établir les fiches par des spécialistes, sans frais pour l'Institut Celtique.

Ces fiches, une fois établies, seraient envoyées, une fois par mois, au secrétariat de l'Institut Celtique, qui se chargerait de leur classement d'après un cadre spécial que je me propose d'établir, et de leur consultation par le public.

On pourrait, d'autre part, adjoindre à ces fichiers bibliographiques, d'autres fichiers sur des sources de documentation comme les bibliothèques, les musées, les expositions.

a) Un fichier sur les bibliothèques générales ou spécialisées existant en Bretagne ; les fiches indiqueraient entre autres choses : le genre approximatif de la

composition de la bibliothèque, l'adresse, les heures d'ouverture, etc... (afin d'obtenir ces renseignements, je propose d'établir un petit questionnaire à envoyer à chaque bibliothèque).

b) Un autre fichier sur les musées et collections particulières, signalant, par exemple pour ces dernières si leur propriétaire consent à les laisser voir, etc...

c) Un autre fichier sur les expositions bretonnes, temporaires ou permanentes et sur les congrès bretons, tenus sur ou hors le territoire de la Bretagne.

En plus de ces fichiers, ne pourrions-nous pas commencer à réunir les matériaux de nos futurs dossiers en ramassant autour de nous, chaque fois que l'occasion s'en présente, tous papiers imprimés ou manuscrits, de quelque opinion qu'ils soient, touchant le domaine breton — j'entends par « tous papiers »..., en plus des livres, revues, brochures, etc...,

et dont il est question plus haut, les comptes-rendus et rapports de réunions ou de congrès, les affiches, les images, les chansons, les prospectus, les libellés, les papillons, etc..., aussi bien que les photos; bref tout ce qui peut « faire archives », car il apparaît de plus en plus, que le dossier « c'est de l'archive vivante ».

Ces matériaux pourraient m'être adressés, à fin de classement, avant leur remise, à l'Institut Celtique.

J'espère vous avoir démontré qu'en attendant la création du Centre Breton de Documentation, nous pouvons faire œuvre utile, en établissant ce fichier central de l'Institut Celtique, qui aurait de plus l'avantage de ne pas faire, par la suite, double emploi avec notre Centre mais, au contraire, permettrait de réunir dès maintenant, à l'avance, les matériaux de base d'après lesquels pourraient être organisés la Bibliothèque et les Dossiers, éléments essentiels du Centre.

Imprimerie Commerciale
de la Société :
" Union Bretonne "
du Finistère — Brest